



**« U N GUIDE DES DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION
DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS
ET UNE PLATEFORME EN LIGNE POUR
ACCOMPAGNER VOTRE COLLECTIVITÉ »**

La majorité départementale que je préside continuera d'œuvrer pour la consolidation de nos politiques publiques de proximité. A la présidence du Conseil départemental, je m'attacherai à porter une vision volontaire, réaliste et optimiste de l'action politique au service de l'intérêt général, de nos concitoyens et du développement de tous les territoires de la Haute-Garonne.

Notre institution est le 1er partenaire des communes. Un partenaire, un allié sûr et une force pérenne, qui a voté une stratégie d'investissement sur six ans à hauteur de 1.5 milliard d'euros. D'ici 2028, le Département accompagnera la réalisation de 3000 infrastructures et équipements de proximité au plus près des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou de montagne, en développant une relation de proximité et un dialogue constant pour vous accompagner dans vos projets d'équipements communaux ou intercommunaux.

À travers la mobilisation de l'ensemble des ressources départementales et de ses partenaires (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Haute-Garonne environnement, Haute-Garonne ingénierie, Haute-Garonne numérique, Haute-Garonne tourisme, le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne SMEA Réseau 31, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG)), le Conseil départemental assure et garantit à tous les bassins de vie haut-garonnais une relation de proximité et de soutien dans une logique de réactivité, de compétence et de neutralité.

Ce guide présente à travers différentes fiches thématiques, les appuis que nos services sont en capacité de vous apporter pour accompagner vos projets d'aménagement et de développement et faciliter votre gestion locale au quotidien. Il recense les accompagnements possibles, les bénéficiaires, les experts qui seront mobilisés pour vous aider. Il identifie également les services à contacter directement ou par le biais de la plateforme en ligne, qui est accessible depuis le site Internet du Conseil départemental.

Les services de l'ingénierie territoriale départementale, déploient compétence et cohérence au plus près de vos projets pour vous accompagner dans le développement équilibré et solidaire de vos territoires.

Je vous invite à découvrir ce guide et à solliciter nos équipes pour tout nouveau projet ou toute question relative à la gestion locale. Elles sont à votre écoute, au plus près de vos besoins.

Sébastien Vincini
Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE

1. Concevoir et animer une démarche de prospective territoriale.....	15
2. Valoriser son territoire et son attractivité.....	16
3. Déléguer la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise.....	17
4. Réaliser un projet/une stratégie de territoire.....	18
5. Choisir son assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude.....	19
6. Élaborer un projet de revitalisation de centre bourg/cœur de vie.....	20
7. Accompagner la mise en œuvre d'un projet de développement local.....	21
8. Valoriser son patrimoine immobilier.....	22
9. Concevoir un équipement public.....	23
10. Créer ou accompagner la création de tiers-lieux.....	24
11. Définir un projet d'extension ou de restructuration urbaine pour une qualité architecturale, urbaine et paysagère.....	25
12. Conduire des opérations de requalification et réhabilitation de friches industrielles.....	26
13. Mettre en œuvre des opérations d'aménagement (ZA).....	27
14. Établir une convention financière avec l'Établissement Public Foncier dans le cadre d'un projet.....	28
15. Concevoir un espace public, un aménagement urbain ou paysager.....	29
16. Appui pour établir un plan de financement pour votre projet.....	30
17. Connaître les possibilités de financements relatifs à l'habitat.....	31
18. Connaître les possibilités de financements du Département relatifs à des travaux, achats, équipements publics.....	32

OBSERVATION DES TERRITOIRES, PLANIFICATION ET URBANISME

1. Connaître et observer son territoire.....	34
2. Élaborer et piloter son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).....	35
3. Mettre en œuvre son Programme Local de l'Habitat (PLH).....	36
4. Bénéficier d'une assistance en matière de planification : PLUI/PLU/Cartes communales.....	37
5. Bénéficier d'un conseil urbain, paysager et environnemental en lien avec un projet de territoire.....	38
6. Bénéficier de conseils et d'études sur les outils de financement liés à l'urbanisme.....	39
7. Bénéficier de conseils et d'études en application du droit de l'urbanisme.....	40
8. Bénéficier d'études pour évaluer les besoins futurs d'équipements scolaires.....	41

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE

1. Identifier les enjeux dans la préservation des espaces naturels, rivières et milieux aquatiques.....	43
2. Gérer et valoriser son patrimoine végétal et paysager.....	44
3. Créer un Espace Naturel Sensible (ENS) sur son territoire communal ou intercommunal.....	45
4. Favoriser une alimentation durable de proximité dans la restauration collective publique.....	46
5. Concevoir et animer des projets agricoles et alimentaires sur les territoires.....	47

EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Disposer de données environnementales pour conduire mes projets.....	49
---	----

ÉNERGIE

1. Bénéficier d'un accompagnement en matière d'énergie ou de transition énergétique.....	51
--	----

ACTIVITÉ ET EMPLOI

1. Développer ses commerces de proximité.....	53
2. Développer les initiatives d'Économie Sociale et Solidaire.....	54

TOURISME

1. Conduire un projet touristique.....	56
2. Obtenir le label « Villes et villages fleuris ».....	57

Crédits photos : CAUE 31 – SDIS 31 - Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Architectes : Salle socio culturelle à Préserville (Architecte P. Guilbert) - Place du Pescador - Montastruc-la-Conseillère (Architecte : Pierre Roca d'Huytesa) - Équipement multi culturel - Les granges de Saint-Jean (Architecte Projet 310).

Illustrations : Pierre Chanut.

CULTURE

1. Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire.....	59
2. Construire/aménager une salle pour accueillir un concert/un spectacle.....	60
3. Organiser une manifestation dans le domaine du spectacle vivant.....	61
4. Structurer un établissement d'enseignements artistiques.....	62
5. Favoriser ou valoriser l'occitan dans l'espace public.....	63
6. Formaliser une politique d'animation pour sa médiathèque.....	64
7. Développer la lecture publique.....	65
8. Préserver et valoriser les archives de la commune ou de l'EPCI.....	66

ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Bénéficier d'un conseil juridique pour mieux décider.....	68
2. Passer et exécuter les contrats de la commande publique.....	69
3. Bénéficier d'une assistance juridique et financière en matière d'intercommunalité.....	70
4. Identifier le montage juridique le mieux adapté à la réalisation d'un projet d'intérêt local.....	71
5. Gérer les biens de sa collectivité.....	72
6. Bénéficier de prestations d'analyses financières communales et intercommunales.....	73
7. Être conseillé sur le droit des finances locales et bénéficier d'études financières spécifiques.....	74

SÉCURITÉ

1. Réaliser un arrêté ou un schéma communal de DECI (Défense extérieure de lutte contre l'incendie).....	76
2. Bénéficier d'un accompagnement pour l'implantation et le suivi des Établissements Recevant du Public (ERP).....	77

ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE

1. Installer, paramétrer, dépanner ses logiciels.....	79
2. Audit, étude et accompagnement dans l'administration des systèmes informatiques.....	80
3. Accompagnement dans les procédures dématérialisées.....	81
4. Création et refonte de sites internet.....	82
5. Mise en conformité Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).....	83
6. Tenue de conseils par visioconférence.....	84

MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

1. Bénéficier d'un accompagnement en management, gestion des RH et de la santé au travail.....	86
--	----

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Élaborer une dynamique, une démarche un espace de démocratie participative.....	88
--	----

JEUNESSES

1. Développer une politique jeunesse sur son territoire en lien avec le plan départemental par et pour les jeunes.....	90
--	----

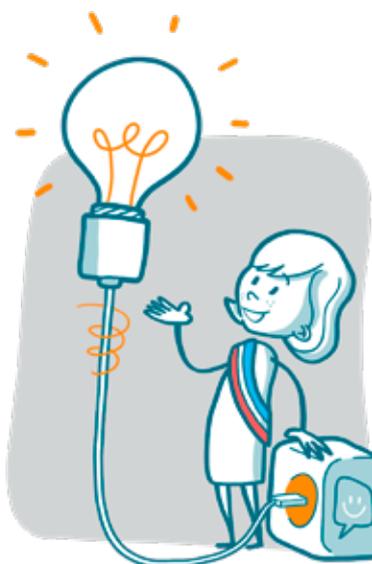
SOLIDARITÉS

1. Accompagnement à la réalisation d'une démarche d'analyse des besoins sociaux.....	92
2. Accompagnement au déploiement du premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP).....	93

FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

1. Organiser des ateliers d'échanges / Visites de réalisations / Partage d'expériences.....	95
2. Accéder au catalogue de formations et se former.....	96
3. Organiser une formation « à la carte ».....	97
4. Se former en urbanisme.....	98
5. Se former à l'utilisation des logiciels métiers.....	99
6. Accéder à des ressources documentaires et juridiques.....	100

POURQUOI FAIRE APPEL AU DÉPARTEMENT ET À SES PARTENAIRES ?



Parce que le département possède un vivier d'expertises à votre service pour un accompagnement global et pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

C'est ce que l'on appelle l'ingénierie territoriale.

QU'ENTEND-ON PAR « INGÉNIERIE TERRITORIALE » ?

- > C'est de la « matière grise », de l'intelligence collective en complément des aides financières.
- > Le département mobilise un ensemble d'expertises et d'appuis spécifiques au bénéfice de votre collectivité territoriale.

DES MOYENS HUMAINS :

des femmes et des hommes à votre écoute pour comprendre vos besoins et vous accompagner.

DES COMPÉTENCES :

des savoir-faire dans différents domaines (aménagement, développement local, environnement, urbanisme, bâtiments, culture, etc.).

DES MÉTHODES :

réalisation de diagnostic et d'études, conduite de projets, organisation de la mise en œuvre opérationnelle, etc.

DE NOMBREUSES EXPERTISES SPÉCIFIQUES :

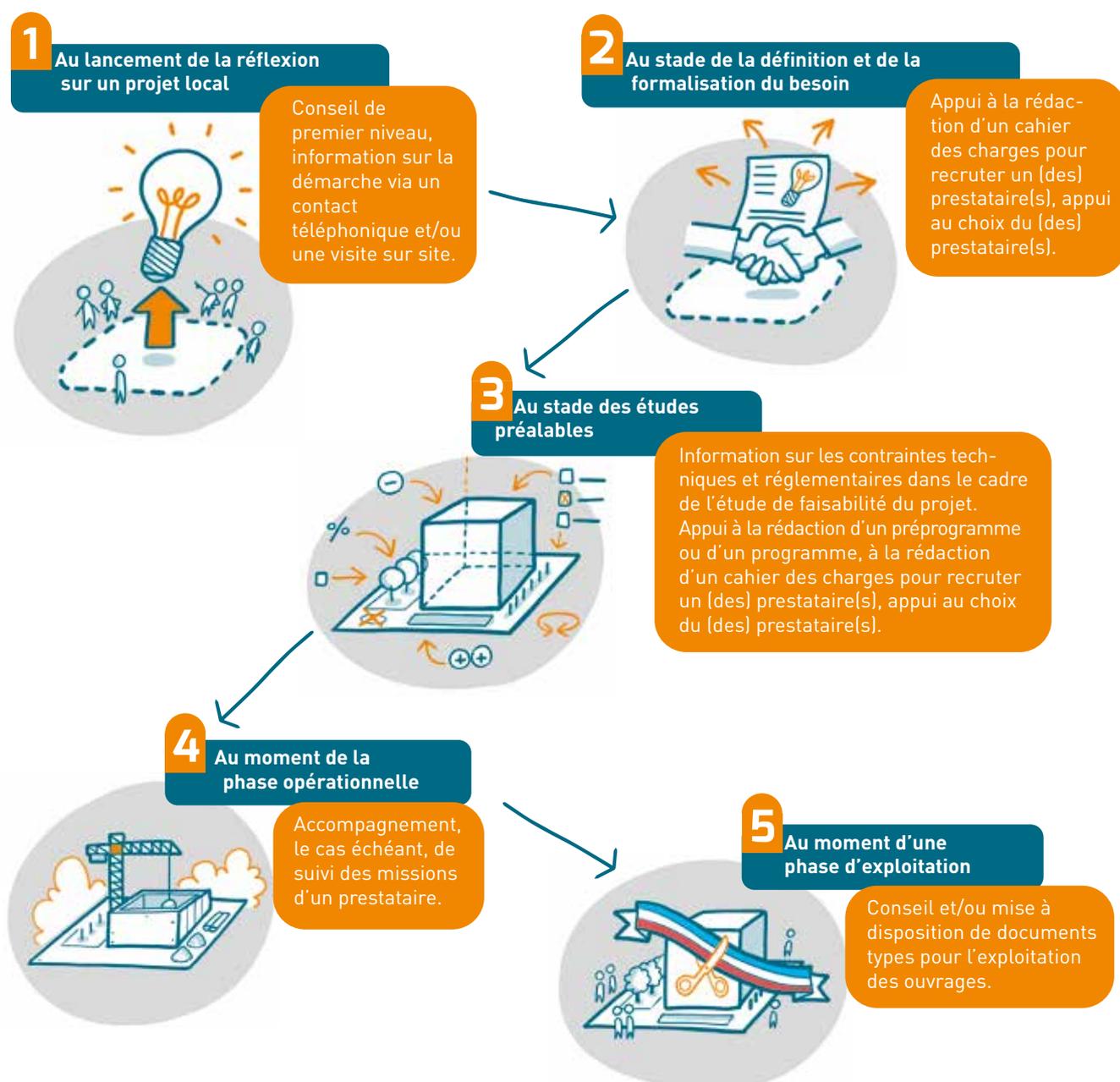
administratifs, juridiques, financiers, techniques, thématiques, méthodologiques.



QU'EST-CE QU'UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ?

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à aider et accompagner un maire, un président d'EPCI, dans la définition de son projet. Elle apporte au maître d'ouvrage un conseil en amont, indépendant des bureaux d'études, des constructeurs/opérateurs du projet.

À QUEL MOMENT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PARTENAIRES PEUVENT-ILS INTERVENIR POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS ?



MODE D'EMPLOI DES FICHES D'INTERVENTIONS THÉMATIQUES



AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE

Thème / Rubrique

Déléguer la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise

Type d'accompagnement

Contenu de l'accompagnement

→ DESCRIPTIF

Le Conseil départemental a fait le choix d'inscrire l'ensemble de ses politiques publiques dans le cadre de la solidarité du territoire. Conscient des enjeux économiques des EPCI, le département souhaite ainsi soutenir les territoires pour renforcer leur attractivité en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois à travers la délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'investissement des entreprises.

→ EXEMPLES

Je suis une communauté de communes, qui souhaite favoriser l'attractivité du territoire et la création d'entreprise. Je veux accompagner et apporter une aide financière à un porteur de projet dans son implantation sur mon territoire. Je suis sollicitée par une entreprise pour la création d'un nouvel atelier de production, l'extension d'un bâtiment industriel, et je souhaite leur apporter un soutien financier et favoriser leur implantation et leur projet de développement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement du Conseil départemental peut porter à différentes étapes du projet, de l'étude de la demande jusqu'au versement de la subvention.

Les interventions portent sur :

- L'accompagnement des EPCI afin d'apporter un avis technique sur les projets.
- Le montage du dossier de demande d'aide en matière d'investissement immobilier des entreprises.
- Le suivi de la délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'investissement des entreprises.

Sur quoi porte l'accompagnement

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Rédiger les conventions de délégation de la compétence d'octroi d'aides en investissement des entreprises entre les EPCI et le Département ainsi que les conventions tripartites ou quadripartites en matière d'immobilier d'entreprise.
- > Assurer le versement de l'aide financière à l'entreprise.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Entreprises éligibles au règlement de chaque EPCI.

Qui peut être accompagné ?

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

Experts associés

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

À qui s'adresser pour demander un appui ?

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction pour le développement équilibré du territoire.
ddet@cd31.fr - 05.34.33.43.61.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)

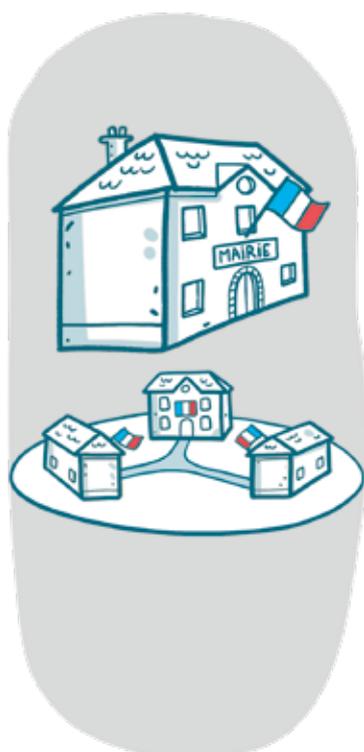


COMMENT SOLLICITER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PARTENAIRES ?

1. PREMIÈRE POSSIBILITÉ : je passe par la plateforme d'appuis aux territoires

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



1. Saisit la plateforme via le formulaire de contact



LA PLATEFORME
Accuse réception, contacte l'expert responsable de la prestation, informe les experts associés, coordonne et suit le traitement de la demande.

2. Accuse réception

4. Répond et fait une proposition d'accompagnement

5. Accepte

6. Débute l'accompagnement

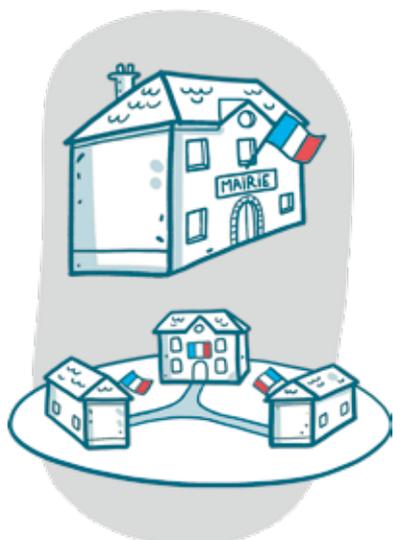
3. Informe, coordonne et suit



L'ENSEMBLE DES EXPERTS

Traitent la demande et peuvent organiser une visite pour clarifier le besoin et évaluer le niveau d'intervention.

2. DEUXIÈME POSSIBILITÉ : je saisis directement l'expert (mentionné dans le paragraphe « Contact » de la fiche d'intervention)



1. Saisit directement l'expert par courrier ou par mail

2. Répond et fait une proposition d'accompagnement

3. Accepte

4. Débute l'accompagnement



L'EXPERT

Accuse réception et traite la demande. Il peut organiser une visite pour clarifier le besoin et évaluer le niveau d'intervention.

LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES, C'EST QUOI ?



**HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES**

collectivites.haute-garonne.fr

La plateforme regroupe des expertises coordonnées

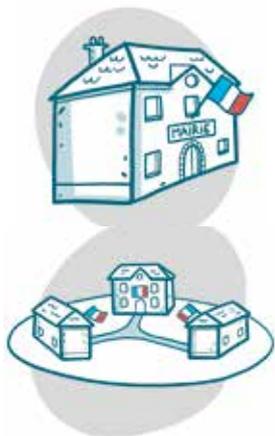
> 4 principes guident notre action :

Compétence, Neutralité, Réactivité, Proximité

En Haute-Garonne,
ce n'est pas un guichet unique
(Possibilité de passer par la Plateforme
ou de saisir l'expert directement)



LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES, COMMENT ÇA MARCHE ?



Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

> **J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :**

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE

LA PLATEFORME VA INFORMER, MOBILISER ET COORDONNER
LES EXPERTISES DU DÉPARTEMENT ET DES SATELLITES

31 Haute-Garonne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Accompagnement en amont
de tout projet d'urbanisme,
d'architecture ou lié à
l'environnement et au paysage



Actions de promotion
et de commercialisation
touristiques, etc.

CDG31 CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

Management, gestion des RH
et de la santé au travail.



Le Syndicat réalise des travaux de dévelop-
pement et d'entretien des réseaux d'électri-
cité et d'éclairage public et des actions en
faveur de la transition énergétique.



**HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE**

Infrastructures numériques,
Déploiement de la fibre optique,
Développement des usages et
services numériques.

**L'ENSEMBLE DES
RESSOURCES
DÉPARTEMENTALES
À VOTRE SERVICE !**



Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers,
culture, habitat, agro-écologie, transition écologique,
démocratie participative, routes, etc.



Observatoires, Études, ingénierie de
projets, assistance administrative,
financière et juridique, informatique,
urbanisme, formations



Assistance en matière
d'eau potable, assainissement



Actions environnementales,
sensibilisation au public, etc.



Le service départemental d'incendie et
de secours (SDIS) de la Haute-Garonne
est l'établissement public qui gère l'en-
semble des sapeurs-pompiers du départ-
ement et leurs moyens.

LE RÉSEAU DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE : LES EXPERTS DÉPARTEMENTAUX ET LES PARTENAIRES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne dispose d'une ingénierie qualifiée capable d'accompagner et de soutenir les projets des communes et intercommunalités ainsi que ses propres projets de maîtrise d'ouvrage départementale au bénéfice des citoyens haut-garonnais. Fort d'un socle d'expertises très large, et d'une ingénierie sectorielle (mobilité-transport, tourisme, routes-infrastructures, culture-sport, biodiversité-agro-écologie, environnement-santé, habitat, lutte contre la précarité sociale, insertion-emploi, etc.



HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE

La nouvelle agence d'ingénierie territoriale est un établissement public administratif créé à l'initiative du Département de la Haute-Garonne pour accompagner les communes et les intercommunalités (655 adhérents) dans l'exercice de leurs compétences. Elle est présidée par le Président du Conseil départemental. Elle peut mobiliser des compétences liées au développement des territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne à travers son ingénierie territoriale (appui à des projets de territoire, études, documents de planification, assistance technique au montage de projets et recherche de cofinancements, etc.). Elle apporte conseil et assistance dans les domaines juridique, financier, de l'urbanisme et de l'informatique. Elle exerce également une mission d'information et de formation des élus locaux pour laquelle elle est agréée par le Ministère de l'Intérieur.



LE CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Créé à l'initiative du Conseil départemental, le CAUE est un organisme associatif né de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE conseille gratuitement les collectivités locales pour promouvoir la qualité urbaine, architecturale et paysagère. Dans ce cadre, le CAUE accompagne les élus et leurs services dans leurs projets d'équipement et d'aménagement du cadre de vie, de l'aide à la décision à leur réalisation : projet de construction, rénovation, extension ou transformation d'un bâtiment ; choix d'urbanisation et d'aménagement du territoire ; valorisation des paysages urbains et naturels. De même, le CAUE conseille les particuliers sur leurs projets de construction et de rénovation et développe des actions de sensibilisation auprès de tous publics en appui des politiques de collectivités locales.



HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Créé en juin 2016 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, le Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique est composé du Conseil départemental, des Communautés d'Agglomération (Le Muretain et le SICOVAL) et de 15 Communautés de communes. Il est chargé du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département à l'exception des communes adhérentes à Toulouse Métropole, des villes de Muret, Plaisance-du Touch et Ramonville-Saint-Agne.

Dans le cadre d'une Délégation de Service Public, il a contractualisé avec le groupe Altitude Infrastructure via la société de projet Fibre 31, pour assurer le déploiement de la fibre optique entre 2018 et 2022 sur l'ensemble de son territoire d'intervention : 278 000 prises, 548 communes, plus de 500 000 habitants.

Au-delà de sa mission d'aménagement numérique, Haute-Garonne Numérique accompagne ses membres, en coordination avec le Conseil départemental, pour le développement des usages et services numériques. Il porte, à cet effet, un fond dédié.



HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Une dynamique de partage pour faire évoluer les comportements.

Le syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE) a été créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Outil de sensibilisation et de concertation sur l'environnement, il réunit le Conseil départemental, 270 communes du territoire haut-garonnais, des associations et des organismes compétents dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de l'éducation.



HAUTE-GARONNE TOURISME

Haute-Garonne Tourisme est un organisme créé à l'initiative du Conseil départemental. Il contribue au développement et au dynamisme du tourisme départemental.

Haute-Garonne Tourisme a plusieurs missions et domaines d'intervention : fédérer, informer et stimuler tous les acteurs publics et privés du département, mettre en place la stratégie de développement touristique, collecter et mettre à disposition les informations touristiques et faire la promotion de son offre touristique en France et à l'étranger.



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE (SMEA RÉSEAU 31)

Le Réseau31 est un syndicat mixte composé de 243 adhérents (228 communes et 15 intercommunalités) qui intervient sur l'ensemble du grand cycle de l'eau et s'inscrit totalement dans la transition écologique pour protéger et préserver nos milieux naturels. Réseau31 a mis en place une gouvernance et une organisation de ses services basées sur des objectifs de proximité, de transparence et de solidarité. Réseau31 oriente ses actions dans le cadre d'une performance durable et efficiente.



LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens. Situé à Colomiers, il est dirigé par un officier supérieur de sapeurs-pompiers.

Le SDIS relève de deux autorités : Le Préfet pour la gestion opérationnelle et la Présidente du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.

Il est financé par les collectivités locales (Conseil départemental, Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et administré par des élus locaux.

L'organisation du SDIS 31 repose sur :

Une direction située à Colomiers. On y retrouve les services supports : formation, finances, technique, ressources humaines, volontariat, affaires juridiques, communication, etc. Elle héberge aussi l'école départementale, le centre de traitement de l'alerte (réception des appels 112 et 18) et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours.

4 groupements territoriaux

34 centres d'incendie et de secours



LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

de la Haute-Garonne est un établissement public administratif généré par les lois de décentralisation. Partenaire des collectivités et établissements publics du département, il accompagne les élus dans la gestion globale et le management de leurs ressources humaines, à travers un ensemble de missions obligatoires et optionnelles. Le CDG31 est le partenaire RH des élus employeurs.

Il met à leur disposition les compétences et expertises de ses 120 agents, grâce à leur spécialisation mais aussi par la transversalité de leurs modes d'action.

Tiers neutre de confiance, garant de l'égal traitement des agents publics territoriaux, et de l'éthique du service public, sa mission principale est la gestion des ressources humaines, et de tous les actes qui jalonnent la carrière des fonctionnaires, du recrutement jusqu'au départ à la retraite.



LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

L'établissement public local composé de 585 communes et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Il est un outil de mutualisation à l'échelle départementale rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens.

Il veille à la qualité de l'électricité distribuée aux Haut-Garonnais, qu'ils habitent en milieu rural ou en zone urbaine. Il développe le réseau d'électricité pour notamment accueillir les futures productions d'énergie renouvelable. Il réalise des travaux d'investissement tels que l'enfouissement et le renforcement du réseau public d'électricité. Il gère un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques. Il mène également une politique volontariste en matière de gestion de l'éclairage public visant à éclairer juste.

Le Syndicat apporte enfin son expertise aux communes du département pour les conseiller en matière d'économies d'énergie. Il réalise des diagnostics énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public. Il accompagne les communes dans leurs différents projets de transition énergétique comme par exemple les installations photovoltaïques.



AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE



Concevoir et animer une démarche de prospective territoriale

→ DESCRIPTIF

Accompagnement méthodologique pour la mise en place d'une démarche de prospective territoriale impliquant l'animation et la concertation avec les élus, les partenaires et les citoyens. Accompagnement à la définition d'un projet de territoire, stratégie de territoire; prenant en compte les attentes des habitants, les nouveaux modes de vie, les nouveaux défis territoriaux, etc.

→ EXEMPLES

Je souhaite anticiper les nouveaux modes de vie dans mon projet de territoire. Je souhaite me projeter à 10-20-30 ans pour définir des enjeux de développement. Je souhaite mieux connaître les attentes des habitants d'aujourd'hui et de demain pour mieux orienter mes projets. Je lance une démarche participative pour recueillir les aspirations des citoyens pour bâtir un projet de territoire au plus proche des envies des habitants.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou les techniciens et/ou d'une visite sur le territoire en présence d'un chef de projet en charge de la demande, des échanges permettront de comprendre vos besoins, d'appréhender les enjeux de votre territoire et vous proposer une méthodologie répondant à vos attentes.

Des modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis conjointement.

ACCOMPAGNEMENT ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Participation aux instances (conseils, comités techniques, pilotage, etc.)
- > Animation d'ateliers de travail/de concertation (élu.e.s, agent.e.s, associations, citoyen.ne.s, etc.)
- > Production de supports adaptés à votre démarche : présentation, compte-rendu, facilitations graphiques, etc.
- > Aide ou rédaction d'un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au choix de l'AMO suivi d'un prestataire/AMO le cas échéant.
- > Diagnostics/Enjeux de territoire/AFOM.
- > Scénarios de pistes d'actions, orientations possibles pour un projet.
- > Accompagnement pour le suivi du projet.
- > Évaluation du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Validation d'un cahier des charges intégrant calendrier et gouvernance technique et politique de la démarche.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires/
ingénierie et expérimentations territoriales
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Valoriser son territoire et son attractivité

→ DESCRIPTIF

Valoriser et promouvoir les territoires hauts-garonnais afin d'accompagner les EPCI dans leur recherche de prospects et dans les études de préfaisabilité technique et financière liées à un projet d'implantation. Aider à l'analyse des conditions de viabilisation d'une installation (voirie, réseaux divers, etc.)
Coordonner l'interface avec les services du département et de l'État.

→ EXEMPLES

Je suis une communauté de communes qui souhaite promouvoir mon territoire. Je souhaite valoriser et faire connaître les atouts de mon territoire. Je prospecte des porteurs de projets pour une implantation sur mon territoire. Je veux accompagner un porteur de projet dans son implantation.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Je sollicite Haute-Garonne Ingénierie pour réaliser des plaquettes de valorisation, pour organiser des rencontres avec des porteurs de projet ou encore en lui donnant mission de promouvoir mon territoire dans les salons adéquats.

Haute-Garonne Ingénierie pourra aussi travailler à :

- L'apport de solutions d'implantation correspondant aux besoins.
- L'apport d'une expertise technique de l'offre du territoire.
- La coordination avec les différents prestataires (voirie, réseaux divers, fibre optique, etc.)

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réalisation de plaquettes de promotion matérielles ou dématérialisées ainsi que de tous supports utiles à ces actions.
- > Diagnostic et orientation vers des solutions pouvant répondre aux attentes.
- > Descriptif des solutions envisageables avec préparation d'esquisses d'aménagement.
- > Aide à la formalisation des aménagements à réaliser en vue de procéder à une consultation pour leur mise en œuvre.
- > Cahier des charges de cession de terrain.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être membre de Haute-Garonne Ingénierie
- > Accompagnement gratuit.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne : Direction des routes, Direction pour le Développement Équilibré du Territoire

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Haute-Garonne Développement
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Déléguer la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise

→ DESCRIPTIF

Le Conseil départemental a fait le choix d'inscrire l'ensemble de ses politiques publiques dans le cadre de la solidarité du territoire. Conscient des enjeux économiques des EPCI, le département souhaite ainsi soutenir les territoires pour renforcer leur attractivité en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois à travers la délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'investissement des entreprises.

→ EXEMPLES

Je suis une communauté de communes, qui souhaite favoriser l'attractivité du territoire et la création d'entreprise. Je veux accompagner et apporter une aide financière à un porteur de projet dans son implantation sur mon territoire.

Je suis sollicitée par une entreprise pour la création d'un nouvel atelier de production, l'extension d'un bâtiment industriel, et je souhaite leur apporter un soutien financier et favoriser leur implantation et leur projet de développement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement du Conseil départemental peut porter à différentes étapes du projet, de l'étude de la demande jusqu'au versement de la subvention.

Les interventions portent sur :

- L'accompagnement des EPCI afin d'apporter un avis technique sur les projets.
- Le montage du dossier de demande d'aide en matière d'investissement immobilier des entreprises.
- Le suivi de la délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'investissement des entreprises.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Rédiger les conventions de délégation de la compétence d'octroi d'aides en investissement des entreprises entre les EPCI et le Département ainsi que les conventions tripartites ou quadripartites en matière d'immobilier d'entreprise.
- > Assurer le versement de l'aide financière à l'entreprise.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Entreprises éligibles au règlement de chaque EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction pour le développement équilibré du territoire
Service d'aide à la création d'activité et d'emplois
ddet@cd31.fr - 05.34.33.43.61.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Réaliser un projet/une stratégie de territoire

→ DESCRIPTIF

Accompagnement méthodologique et technique (étude, animation) pour la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire global impliquant plusieurs politiques publiques et sectorielles (aménagement, développement économique, cohésion sociale, mobilités, commerces de proximité, etc.)
Évaluation de ce projet.
Accompagnement à la définition de la stratégie de territoire prenant en compte le contexte territorial, démographique, et les dynamiques de développement.

→ EXEMPLES

Je souhaite réaliser un diagnostic de mon territoire et définir les enjeux de développement. Je souhaite mieux connaître les atouts, opportunités, faiblesses et risques spécifiques à mon territoire. Je souhaite définir et partager collectivement des orientations de développement à moyen terme. Je dois définir des axes stratégiques pour présenter un projet de territoire cohérent. J'ai besoin d'être accompagné pour animer une concertation préalable à la définition d'un projet ou d'une stratégie de territoire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ ou les techniciens et/ou d'une visite sur le territoire en présence d'un chef de projet en charge de la demande (accompagné d'intervenants pluridisciplinaires au besoin). Des échanges permettront de comprendre vos besoins, appréhender les enjeux de votre territoire, puis définir un projet, vous proposer une méthodologie de mise en œuvre, une offre d'animation locale, etc. Des modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis conjointement. Accompagnement pouvant intégrer une démarche de démocratie participative.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Diagnostics/Enjeux de territoire/AFOM.
- > Conseil stratégique et approche globale.
- > Scénarios de pistes d'actions, orientations possibles pour un projet.
- > Coordination des partenaires et d'expertises multithématiques.
- > Animation d'instances, ateliers autour du projet, conseils méthodologiques.
- > Conseil, scénarios de gouvernance pour le projet.
- > Scénarios de plan de financement.
- > Aide ou rédaction d'un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au choix de l'AMO.
- > Participation aux instances (COPII, etc.)
- > Accompagnement pour le suivi du projet.
- > Évaluation du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires/
ingénierie et expérimentations territoriales
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Choisir son assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude

→ DESCRIPTIF

Rédiger un cahier des charges prenant en compte les besoins du territoire et les expertises recherchées pour faire appel à un prestataire compétent pour mener une étude.

→ EXEMPLES

Je souhaite faire appel à un prestataire pour étudier la faisabilité d'un projet, expérimenter une activité nouvelle, etc. Je souhaite être accompagné par un bureau d'études compétent pour une étude de faisabilité sur ma commune, de développer une activité innovante sur mon territoire, de tester la faisabilité de mon projet, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ ou les techniciens et/ou d'une visite sur le territoire en présence d'un chef de projet en charge de la demande.

Des échanges permettront de comprendre vos besoins d'étude, d'appréhender les enjeux de votre territoire, puis de vous proposer la rédaction ou co-rédaction d'un cahier des charges selon vos attentes.

Des modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Coordination des partenaires et d'expertises multithématiques.
- > Rédaction d'un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- > Informations et conseils réglementaires pour le marché (voir fiche «Passer et exécuter les Contrats de la commande publique»).
- > Aide au choix de la maîtrise d'œuvre/du bureau d'étude.
- > Conseil, scénarios de gouvernance pour le projet.
- > Participation aux instances de lancement au suivi de l'étude.
- > Accompagnement pour le suivi de l'étude menée par l'AMO.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires/
ingénierie et expérimentations territoriales
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Élaborer un projet de revitalisation de centre bourg/cœur de vie

→ DESCRIPTIF

Accompagnement à la définition d'un projet de revitalisation de bourg centre, de requalification d'un centre ancien: stratégie d'intervention appuyée sur une vision globale des enjeux urbains, architecturaux, paysagers et environnementaux ; définition des actions ; suivi et mise en œuvre du projet dans le temps, etc.)

→ EXEMPLES

Je souhaite revitaliser mon centre bourg, engager une politique globale de requalification, programmer les actions prioritaires à engager, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Des échanges avec votre commune permettront de comprendre vos besoins, appréhender les enjeux de votre territoire, vous assister à la définition d'un projet global de revitalisation et/ou requalification.

L'accompagnement peut avoir lieu tout au long de la démarche ou à différentes étapes : lancement de la réflexion et cadrage de la méthodologie, formalisation des besoins, éléments de diagnostic, émergence des enjeux, définition de la stratégie et du programme d'actions, recherches de financement, mise en œuvre opérationnelle et suivi des actions.

Vous serez accompagné par une équipe pluridisciplinaire composée au regard de vos enjeux par des professionnels de l'ingénierie territoriale, des urbanistes, architectes ou paysagistes.

Dispositif mobilisable :

«Cœur de vie» (accompagnement technique et financier du Conseil départemental au profit du centre bourg).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Notes d'enjeux urbains, architecturaux, paysagers et environnementaux.
- > Recherches de financement
- > Réalisation d'études-diagnostic-stratégie.
- > Aide à la réalisation d'un cahier des charges.
- > Aide au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.
- > Participation au COPIL et suivi des études.
- > Accompagnement pour le suivi du projet et des actions à réaliser.
- > Accompagnement à une démarche participative en lien avec la Mission démocratie participative du CD31.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Accompagnement Haute-Garonne Ingénierie sous condition d'adhésion
- > Accompagnement CAUE.
Pas de condition d'adhésion.
- > Calendrier du projet.
- > Des interlocuteurs dédiés.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie - Direction études et observation des territoires/ ingénierie et expérimentations territoriales
accueil@gatd31.fr - 05.34.45.56.56.

CAUE - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Accompagner la mise en œuvre d'un projet de développement local

→ DESCRIPTIF

Accompagnement méthodologique et technique, conseil sur l'opportunité du projet dans son environnement territorial et aide à la décision sur les questions de mise en œuvre d'un projet. Accompagnement à la définition du projet, aide à la prise de décision, recherche de financement, accompagnement à la réalisation du projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite réhabiliter un local communal, développer une activité pour redynamiser la commune, requalifier un espace public, rénover une salle des fêtes, programmer des équipements publics, offrir un espace pour les habitants, les actifs, créer une école, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ ou les techniciens et/ou d'une visite sur site en présence d'un chef de projet en charge de la demande (accompagnés d'intervenants pluridisciplinaires au besoin). Des échanges permettront de comprendre vos besoins, appréhender les enjeux de votre territoire, vous proposer une méthodologie de mise en œuvre.

Des modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis. L'accompagnement peut avoir lieu tout au long du projet ou à différentes étapes du projet : au lancement de la réflexion (accompagnement à la définition du projet) et à la formalisation du besoin, en phase plus opérationnelle (plan de financement, choix du maître d'œuvre, suivi du projet, évaluation, etc.)

Recherche de financements optimisés via les dispositifs de financement adaptés à la nature du projet : financements sectoriels, contrats de territoires, carte blanche et dispositifs des autres collectivités.

Des modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis conjointement. Accompagnement pouvant intégrer des conseils pour mettre en place une démarche de concertation et de participation citoyenne, en lien avec la Mission démocratie participative du Conseil départemental.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Diagnostics/Enjeux/Avantages-Inconvénients d'un tel projet.
- > Conseil stratégique et approche globale.
- > Scénarios de pistes d'actions, orientations possibles pour un projet.
- > Coordination des partenaires et d'expertises multithématiques.
- > Conseil, scénarios de gouvernance pour le projet.
- > Scénarios de plan de financement.
- > Aide à la programmation d'équipements.
- > Rédaction d'un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au choix de l'AMO.
- > Participation aux instances (COPIIL, etc.).
- > Accompagnement pour le suivi du projet.
- > Évaluation du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, porteurs de projets privés.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne
- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires/
ingénierie et expérimentations territoriales
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Valoriser son patrimoine immobilier

→ DESCRIPTIF

Conseils et appuis techniques sur tout projet de préservation, réhabilitation et de valorisation de construction(s) existante(s).

→ EXEMPLES

Je souhaite sauver/restaurer/rénover/réhabiliter/ un ancien lavoir, une église, une halle, une maison de village, un logement communal, un bâtiment artisanal ou industriel, etc. Je souhaite comparer des solutions de réhabilitation /démolition reconstruction.

Je souhaite améliorer le confort d'un bâtiment : isolation, chauffage, qualité de l'air, matériaux biosourcés, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

A l'étape de la réflexion :

- Accompagnement à la définition du projet par un architecte (et/ ou paysagiste) conseiller : analyse du contexte et de la valeur patrimoniale, définition des usages, conseil technique, préconisations fonctionnelles, urbaines, architecturales et paysagères, pré-programmation.

A l'étape de la réalisation :

- Aide au choix de la procédure de consultation
- Aide au choix du maître d'œuvre
- Accompagnement pouvant intégrer une démarche participative

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Conseils techniques.
- > Note d'enjeux et d'opportunité,
- > Note comparative réhabilitation / démolition reconstruction.
- > Note d'orientations / propositions de scénarios.
- > Note de pré-programmation.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

CONDITIONS DE REALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACTS EXPERTS

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 



Concevoir un équipement public

→ DESCRIPTIF

Conseils et appuis techniques sur tout projet de création, de conception d'un nouvel équipement public : Accompagnement à la définition du projet, aide à la prise de décision, accompagnement à la réalisation.

→ EXEMPLES

Je souhaite réaliser une nouvelle école, définir son programme, réfléchir à sa localisation. Je souhaite reconverter / transformer / adapter une salle des fêtes.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

À l'étape de la réflexion/conception :

- Accompagnement à la définition du projet par un(e) architecte
- Urbaniste ou paysagiste
- Appui technique
- Préconisations urbaines architecturales et/ou paysagères
- Pré-programmation.

À l'étape de la réalisation :

- Aide au choix de la procédure de consultation.
- Aide au choix du maître d'œuvre.
- Accompagnement pouvant intégrer une démarche de démocratie participative.

ACCOMPAGNEMENT ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Note d'enjeux et d'opportunité.
- > Note d'orientations/propositions de scénarios.
- > Note de pré-programmation.
- > Aide à la réalisation du cahier des charges de consultation.
- > Assistance MAPA.
- > Participation jury de concours.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Des interlocuteurs dédiés.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

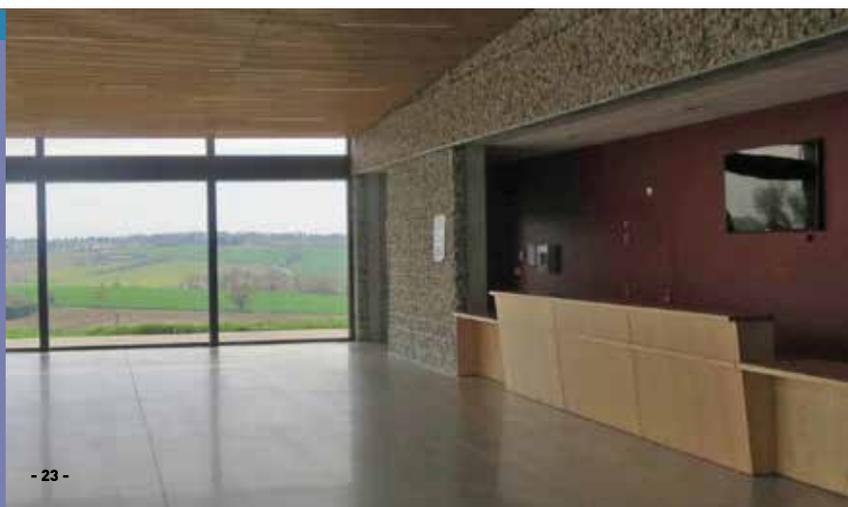
CONTACTS EXPERTS

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 





Créer ou accompagner la création de tiers-lieux

→ DESCRIPTIF

Accompagner les EPCI, les communes et les différents porteurs de projet dans la création d'espaces de tiers-lieux.

→ EXEMPLES

Je suis une intercommunalité et je souhaite que soit créé sur mon territoire un espace tiers-lieu, ou je suis une association et je souhaite créer un espace tiers-lieu.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Département et Haute-Garonne Ingénierie pourront alors accompagner les différents porteurs de projet quel que soit leur statut sur un ou plusieurs volets :

- Le premier en ingénierie, en aidant à définir le projet, son modèle économique, la conception de son espace et l'ensemble des points afférents à un tiers-lieu réussi.
- Le second en un accompagnement financier en investissement et/ou en fonctionnement pour les tiers-lieux correspondant à la politique définie par le Conseil départemental. Il conviendra que tout porteur de projet dépose un dossier expliquant tout à la fois son projet et son business plan.
- La mise en réseau des porteurs de projets, pour un partage des connaissances et des pratiques.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accompagnement à la définition du projet.
- > Accompagnement du maître d'ouvrage dans la définition de son modèle économique.
- > Aide aux porteurs de projet dans la conception de son espace de services matériels et immatériels à proposer.
- > Mise en réseau des différents tiers-lieux.
- > Visibilité des tiers-lieux à l'échelle du département.
- > Accompagnement méthodologique et technique à la mise en œuvre du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Correspondre aux objectifs définis par la politique départementale des tiers-lieux.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction pour le Développement Équilibré du Territoire.
- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Haute-Garonne Développement
accueil@atd31.fr
05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Définir un projet d'extension ou de restructuration urbaine dans ses orientations architecturales, urbaines et paysagères

→ DESCRIPTIF

Conseils et appui techniques pour programmer et réaliser une opération d'aménagement : extension urbaine, restructuration de site, etc. Appui à la définition du projet urbain et paysager

→ EXEMPLES

Je souhaite réaliser une extension urbaine (lotissements, zones d'activités), requalifier une friche, restructurer un îlot dans le centre ancien...

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Appui à la réflexion globale par un(e) architecte, urbaniste ou paysagiste :

- Identification des enjeux urbains, paysagers, environnementaux du site, proposition de scénarii d'aménagement urbain, proposition des pistes de programme et des principes d'orientation.
- Aide au choix d'une procédure d'aménagement.
- Aide à la rédaction du cahier des charges de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et au choix des bureaux d'études prestataires en charge de l'élaboration du projet.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Notes d'enjeux urbains, architecturaux, paysagers et environnementaux.
- > Notes d'orientations / scénarii d'aménagement et piste de programmation.
- > Aide à la réalisation de cahier des charges.
- > Aide au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.
- > Participation au COPIL et suivi des études.
- > Accompagnement pour le suivi du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

CONDITIONS DE REALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Des interlocuteurs dédiés.

CONTACTS EXPERTS

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 



Conduire des opérations de requalification et réhabilitation de friches industrielles

→ DESCRIPTIF

Accompagnement d'opérations de réhabilitation, reconversion de friche industrielle ou de bâtiments pour l'accueil d'activités.
Définition d'une stratégie de développement d'ensemble.
Identification des premiers éléments de programme.
Esquisse d'un parti d'aménagement.

→ EXEMPLES

Je souhaite réhabiliter ou requalifier des friches industrielles permettant de créer de nouveaux espaces riches et vivants sous la forme d'espaces pluriels.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement au recueil des intentions, remise en perspectives, expression d'une problématique de développement.
- Analyse des capacités du site et définition des besoins.
- Analyse du contexte d'intervention.
- Aide à la définition d'un projet, au montage et à la rédaction du projet.
- Aide à la recherche de prospects.
- Aide à la recherche de financement et au montage de dossiers financiers.
- Aide à l'animation du projet.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Rapport d'étude : pré-programmation économique et d'aménagement.
- > Conseil stratégique.
- > Coordination des partenaires et d'expertises multithématiques.
- > Animation d'instances, ateliers autour du projet, conseils méthodologiques.
- > Scénarios de gouvernance et plan de financement.
- > Rédaction d'un cahier des charges pour un bureau d'étude, aide au choix de la maîtrise d'œuvre.
- > Participation aux instances (COPIL, etc.).
- > Accompagnement pour le suivi du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Haute-Garonne Développement
accueil@atd31.fr
05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 



Mettre en œuvre des opérations d'aménagement (ZA)

→ DESCRIPTIF

Concevoir des programmes d'aménagement : Avant-Projet Sommaire (APS), choix de la procédure d'aménagement, estimation détaillée des travaux, etc.

Aider au montage de dossiers réglementaires : dossier de consultation, cahier des charges de cession de terrains. Établir des perspectives financières et aide au montage de dossiers de demande de financements.

→ EXEMPLES

Je souhaite identifier du foncier à destination d'opération d'aménagement pour l'accueil d'entreprises. Je souhaite aménager ou requalifier une zone.

Je souhaite mettre en place une signalétique à l'échelle d'une zone ou une signalisation à l'échelle de mon territoire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Appui à la recherche de foncier.
- analyse des potentialités du terrain.
- Réalisation d'Avant-Projet Sommaire.
- Définition d'un projet de requalification.
- Conseil pour l'établissement de cahiers des charges pour le choix des prestataires d'études et travaux.
- Analyse des offres.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Étude de recherche de foncier.
- > Avant-Projet Sommaire.
- > Plan de financement.
- > Cahier des charges de cession de terrain.
- > Documents de consultation de maîtrise d'œuvre.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE REALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Des interlocuteurs dédiés.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction des routes

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Haute-Garonne Développement
accueil@atd31.fr
05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 



Établir une convention financière avec l'Établissement Public Foncier dans le cadre d'un projet

→ DESCRIPTIF

Accompagner les EPCI dans leurs échanges avec un partenaire (type EPF Occitanie) et dans la rédaction d'une convention pour définir les modalités administratives et financières liées au montage financier d'un projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite développer un projet d'aménagement sur mon territoire. Je souhaite étudier la faisabilité économique de ce projet et vérifier son éligibilité à un portage financier par l'EPF. Je veux apprécier sa faisabilité technique et financière en partenariat avec les services de l'EPF et, si le projet est éligible, établir une convention avec l'EPF.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou les techniciens et/ou d'une visite sur site en présence d'un chef de projet en charge de la demande (accompagnés d'intervenants pluridisciplinaires au besoin), ces échanges permettront de recueillir vos besoins et données, d'identifier le projet, proposer une méthodologie de mise en œuvre pour l'établissement du dossier.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Coordination des partenaires.
- > Aide ou rédaction du dossier de demande de portage financier.
- > Participation aux réunions.
- > Aide à l'établissement de la convention.
- > Accompagnement pour le suivi de la mise en œuvre du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Le projet proposé devra être en accord avec les objectifs définis dans le protocole de partenariat signé avec l'EPF.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Haute-Garonne Développement
accueil@atd31.fr
05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Concevoir un espace public, un aménagement urbain ou paysager

→ DESCRIPTIF

Conseils et appui techniques sur tout projet d'extension et/ ou de restructuration urbaine, aménagement d'espaces publics (places, rues, espaces verts, etc).

→ EXEMPLES

Je souhaite aménager une place, valoriser un espace vert, créer une extension urbaine, restructurer un îlot bâti, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

À l'étape de la réflexion/conception :

- Accompagnement à la définition du projet par un(e) architecte, urbaniste ou paysagiste
- Appui technique
- Préconisations urbaines, architecturales et/ou paysagères.

À l'étape de la réalisation :

- Aide au choix de la procédure de consultation du maître d'œuvre.
- Accompagnement pouvant inclure la concertation citoyenne.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Note d'enjeux et d'opportunité.
- > Note d'orientations/propositions de scénarios.
- > Note de pré-programmation.
- > Aide à la réalisation du cahier des charges de consultation.
- > Assistance MAPA.
- > Participation jury de concours.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 



Appui pour établir un plan de financement pour votre projet

→ DESCRIPTIF

Accompagnement et conseils sur l'Ingénierie financière et les co-financements. Connaître et rechercher les différents modes de financements mobilisables pour la mise en œuvre de vos projets. Optimiser le financement de vos projets, rechercher les co-financements éligibles (État, Région, Europe, Département, autres partenaires, etc.)

→ EXEMPLES

Je souhaite réhabiliter un équipement sportif et je cherche à connaître les co-financements publics possibles.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des échanges permettront de définir les données les plus pertinentes à fournir pour le projet en fonction de son état d'avancement. L'accompagnement peut avoir lieu en amont du projet, au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Synthèse des financements possibles.
- > Conseils pour mobiliser les financements publics.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires/
ingénierie et expérimentations territoriales
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Connaître les possibilités de financements relatifs à l'habitat

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'aides à l'habitat social public à l'amélioration de l'habitat privé ou à l'accueil et l'habitat des gens du voyage dans le cadre de la politique départementale de l'habitat.

→ EXEMPLES

Je souhaite monter un projet d'habitat social sur ma commune et connaître les possibilités de financements.

J'ai un projet d'OPAH, ou d'ORT et je souhaite savoir de quelles aides je peux bénéficier.

Je souhaite réhabiliter une aire permanente d'accueil, quelles sont les subventions auxquelles je suis éligible.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Des échanges avec votre collectivité permettront de comprendre vos besoins et de vérifier si la commune ou l'EPCI peut déposer un dossier de demande de subventions. Une fois vérifié, il conviendra de le déposer sur la Plateforme pour instruire la demande.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse des besoins.
- > Aide au montage du dépôt de dossier.
- > Vérification de l'éligibilité.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE REALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Respecter le délai de dépôt de demande de subvention et la composition du dossier.
- > Faire le dépôt de la demande sur subventions.haute-garonne.fr ou faire un courrier de demande de subvention.
- > Pour certaines subventions, être situé sur le territoire de délégation des aides à la pierre du Département.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de Haute-Garonne
Service Habitat
secrétariat : 05.34.33.32.73

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Connaître les possibilités de financements du Département relatifs à des travaux, achats, équipements publics...

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'aides financières départementales pour des projets d'investissements dans le cadre des programmations annuelles des Contrats de territoire dans les domaines du sport, loisirs, tourisme, culture, patrimoine, équipement scolaire du 1^{er} degré, petite enfance.

→ EXEMPLES

Je souhaite rénover l'école de ma commune et connaître les possibilités de financements.
J'ai un projet de rénovation de la toiture de l'église de ma commune et je souhaite savoir de quelles aides je peux bénéficier.
Je souhaite acquérir un véhicule électrique pour ma commune, quelles sont les subventions auxquelles je suis éligible.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Des échanges avec votre collectivité permettront de comprendre vos besoins et de vérifier si un dossier de demande de subventions peut être proposé. Une fois vérifié, il conviendra de le déposer sur la Plateforme pour instruire la demande.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse des besoins.
- > Aide au montage du dépôt de dossier.
- > Vérification de l'éligibilité.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, Syndicats Mixtes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Respecter le délai de dépôt de demande de subvention et la composition du dossier.
- > Faire le dépôt de la demande sur <https://subventions.haute-garonne.fr> ou faire un courrier de demande de subvention.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction pour le développement équilibré du territoire
Service Gestion des Aides
ddet@cd31.fr - 05.34.33.43.61

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 





Connaître et observer son territoire

→ DESCRIPTIF

Accéder à des données sur son territoire, pour mieux comprendre les dynamiques et ainsi guider les stratégies d'aménagement à mettre en place. Dessiner un portrait statistique et cartographique du territoire, comprendre les évolutions au regard des indicateurs.

→ EXEMPLES

Je souhaite avoir des données relatives aux dynamiques démographiques de mon territoire et aux flux domicile-travail avant d'implanter un lotissement sur ma commune. Je souhaite avoir une cartographie des équipements scolaires sur mon canton.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des échanges permettront de définir les données les plus pertinentes à fournir pour le projet en fonction de son état d'avancement.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Transmission de données.
- > Cartographies, portraits statistiques sur plusieurs thématiques : démographie, habitat, équipements et services, social, économie, etc.
- > Portrait de territoire.
- > Atlas.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/ demande

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires/
ingénierie et expérimentation territoriale
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Élaborer et piloter son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

→ DESCRIPTIF

Réaliser les études concourant à l'évolution d'un SCoT.

→ EXEMPLES

Je souhaite que mon SCoT intègre les dernières évolutions législatives. Je souhaite modifier le contenu de mon SCoT.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'élaboration du SCoT :

À partir d'une méthodologie établie avec les élus locaux, des échanges permettent de définir un projet et des priorités stratégiques sur le territoire. L'accompagnement peut inclure la concertation citoyenne.

Le suivi administratif et juridique de la procédure :

- Préparer tous les documents nécessaires à la procédure (délibérations, publicités, arrêtés, courriers de notification, etc.) et s'assurer de leur bonne mise en œuvre par la collectivité.
- Veiller au respect législatif et réglementaire des documents produits tout au long de la procédure.
- Préparer l'organisation de l'enquête publique et assister le Syndicat Mixte ou le PETR dans ses relations avec la Commission d'enquête.

Le suivi technique de la procédure :

- Participer à l'organisation générale des études.
- Préparer, en lien avec les élus et techniciens de l'EP ou du PETR, le contenu des études : PAS, DOO, programme d'actions, annexes (rapport de présentation, etc.)
- Préparer et animer l'ensemble des réunions et ateliers nécessaires à l'élaboration du SCoT.
- Conseiller et émettre un avis sur les études réalisées par des bureaux d'études.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > **Suivi administratif et juridique de la procédure** : projet de délibération, modèles d'avis de publicité, avis et préconisations juridiques sur les pièces du SCoT, conseils pour le suivi de la procédure, aide dans la procédure de commande publique, etc.
- > **Suivi technique de la procédure** : Dossier complet de SCoT. Supports d'animation des réunions et de la concertation, compte-rendu, prospective, outils d'animation participative, dispositifs de suivi et d'évaluation, cartographies, SIG, etc.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Structures porteuses de SCoT
(Syndicat Mixte, PETR).

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/ demande.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires/
ingénierie et expérimentations territoriales
Service Urbanisme
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Mettre en œuvre son Programme Local de l'Habitat (PLH)

→ DESCRIPTIF

Élaborer ou accompagner l'élaboration de tout ou d'une partie du PLH depuis l'assistance aux marchés jusqu'à la réalisation du document définitif.

→ EXEMPLES

Dans le cadre de la prise de compétence en matière de logement par l'intercommunalité je souhaite élaborer un PLH, couvrant l'ensemble du territoire communautaire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'élaboration du PLH. À partir d'une méthodologie établie avec les élus locaux, un diagnostic territorial est dressé, puis des objectifs à atteindre, un programme d'actions par commune et un dispositif d'observation sont définis. Des modalités d'accompagnement et un calendrier sont établis.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- L'assistance aux marchés : assistance dans la consultation du bureau d'études chargé de la procédure, par l'élaboration du cahier des charges et des pièces composant les marchés.
- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin (afin de faire émerger des enjeux et les orientations partagées, choix de la procédure, etc.).
- En phase opérationnelle (choix du maître d'ouvrage, suivi des études, études, réalisation des documents obligatoires : diagnostic, programmes d'actions, définition du dispositif d'observation, etc.)
- Le suivi administratif de la procédure : préparer tous les documents nécessaires à la procédure (délibérations, publicités, arrêtés, courriers de notification, etc.) et s'assurer de leur bonne mise en œuvre par la collectivité.
- Le suivi technique et juridique de la procédure : participer au côté des élus et techniciens de l'EPCI, aux réunions de travail avec les bureaux d'études et aux réunions de présentation du projet de PLH aux Personnes Publiques Associées.
- Élaboration d'études.
- Définition du dispositif de suivi / évaluation.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Projet de délibération, de dossiers de marchés publics, modèles d'avis de publicité.
- > Avis et préconisations sur les orientations stratégiques.
- > Aide dans la procédure de commande publique.
- > Assistance dans la rédaction du PLH.
- > Mise à disposition de données Dossier complet de PLH, supports d'animation des réunions et de la concertation, compte-rendu; prospective, outils d'animation participative, cartographies, SIG, etc.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Un interlocuteur dédié

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne – Service Habitat

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie - Direction études et observation des territoires / ingénierie et expérimentation territoriales - Service Urbanisme
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Bénéficiaire d'une assistance en matière de planification : PLUI/PLU/Cartes communales

→ DESCRIPTIF

Assister la collectivité dans le choix de la procédure la mieux adaptée à l'évolution de son document de planification et l'aider dans sa mise en œuvre.

→ EXEMPLES

Je veux choisir la procédure la plus adaptée pour faire évoluer mon document d'urbanisme, afin de mener à bien mon projet et le mettre en œuvre, jusqu'à son approbation et son rendu exécutoire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

• En amont de la procédure :

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus lors d'une visite sur site, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est engagée, par la réalisation d'une étude d'aide à la décision pour définir les objectifs de l'élaboration ou la procédure la mieux adaptée à l'évolution souhaitée du document de planification.

• L'assistance aux marchés :

Dans le cadre de la consultation du bureau d'études chargé de la procédure : élaboration du cahier des charges et des différentes pièces composant les marchés, analyse des offres, assistance à l'audition des bureaux d'études, afin de permettre à la commune et/ou à l'EPCI de contracter avec un bureau d'études.

• Le suivi administratif de la procédure :

- Préparer tous les documents nécessaires à la procédure (délibérations, publicités, arrêtés, courriers de notification, etc.) et s'assurer de leur bonne mise en œuvre par la collectivité.
- Préparer l'enquête publique et assister la collectivité lors de cette procédure.

• Le suivi technique et juridique de la procédure :

- Participer au côté des élus et techniciens de la commune, de l'EPCI, aux réunions de travail avec les bureaux d'études et aux réunions de présentation du projet aux PPA.
- Assurer tout au long de la procédure une veille sur le respect, par les documents produits, du contexte législatif et réglementaire.
- Participer à l'analyse des avis PPA et des conclusions du commissaire enquêteur.
- Participer à la finalisation du projet de document pour son approbation et jusqu'à son rendu exécutoire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Assistance à maîtrise d'ouvrage : aide au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, avis et préconisations sur les orientations stratégiques, accompagnement et suivi d'études, animation des réunions.
- > Projet de délibération, de dossiers de marchés publics, modèles d'avis de publicité, documents pour l'enquête publique.
- > Atlas portrait de territoire.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service Urbanisme
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Conseil urbain, paysager et environnemental en lien avec un projet de territoire

→ DESCRIPTIF

Accompagnement à la définition d'un projet urbain, paysager et environnemental dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire et/ou de document de planification.

→ EXEMPLES

Je souhaite élaborer des orientations urbaines, paysagères et environnementales. Supports de mon projet de territoire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement à la définition du projet par un architecte urbaniste ou paysagiste, identification des enjeux urbains architecturaux paysagers et environnementaux, préconisations.
- Accompagnement pouvant inclure la concertation citoyenne.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Notes d'enjeux.
- > Aide à la réalisation de cahier des charges.
- > Aide au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.
- > Participation au Comité de Pilotage et suivi d'études.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire de conseils et d'études sur les outils de financement liés à l'urbanisme

→ DESCRIPTIF

Être informé sur les outils de financement liés à l'urbanisme, et bénéficier d'une aide à la décision.

→ EXEMPLES

Je recherche des financements pour la réalisation des équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation de secteurs nouveaux de ma commune.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement consiste dans la diffusion de conseil et la production d'études pour :

- Aider à la décision des élus dans le choix d'une procédure de financement pour tout type d'opérations : Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) ou Projet Urbain Partenarial (PUP), avec l'assistance à l'élaboration de délibération spécifique dans le cadre d'une TAM ou de la convention pour un PUP.
- Alerter sur les échéances de prise de délibérations pour instituer ou faire évoluer les financements, avec la fourniture à la demande de modèles de délibération.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Projet de délibération, modèles de documents.
- > Avis et préconisations.
- > Analyse d'aide à la décision.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service Urbanisme
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire de conseils et d'études en application du droit de l'urbanisme

→ DESCRIPTIF

Disposer d'assistance et de conseils dans le domaine de l'application du droit de l'urbanisme (autorisations d'occupation des sols, droit de préemption, action foncière, etc.).

→ EXEMPLES

Je dois délivrer un permis de construire. Je dois vérifier la conformité d'une construction au permis de construire. Je dois créer une Zone d'Aménagement Différée (ZAD).

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une sollicitation puis d'un entretien préalable avec les élus et/ou une visite sur site, une mission de conseil ou d'études peut être engagée.

L'accompagnement consiste dans la diffusion de conseil et la production d'études pour aider à la décision des élus en matière de :

- Urbanisme réglementaire.
- Application du droit des sols : appui aux services instructeurs (création et évolution de ceux-ci, méthodologie d'instruction, analyse et avis sur des dossiers délicats, etc.) et aux communes, dans leur positionnement face aux demandes d'urbanisme reçues.
- Action foncière (liée à la planification communale) : emplacements réservés et droit de préemption, appui sur la mise en œuvre de ZAD.
- Aménagement : choix d'une procédure entre permis groupé, lotissement et Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).
- Précontentieux sur le droit des sols ou la planification.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Projet de délibération, modèles de documents.
- > Avis et préconisations.
- > Analyse d'aide à la décision.
- > Veille juridique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service Urbanisme
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire d'études pour évaluer les besoins futurs d'équipements scolaires

→ DESCRIPTIF

Présenter des scénarios d'évolution des effectifs scolaires pour les 10 années à venir, afin d'orienter les élus municipaux dans la stratégie à adopter en matière d'équipements scolaires.

→ EXEMPLES

Je souhaite construire une nouvelle école en tenant compte de l'évolution démographique et de la dynamique de ma commune. Je m'interroge sur la capacité d'accueil de l'école dans les années à venir et je souhaite engager une réflexion sur l'avenir du groupe scolaire (statut quo, extension ou création d'un nouveau groupe scolaire).

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les hypothèses de travail retenues dans l'étude prospective (programmation urbaine à travers le document de planification locale, rythme de construction de nouveaux logements, etc.) sont basées sur des échanges préalables avec la commune et discutées durant tout le temps de la phase d'étude.

Les modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis conjointement.

Les projections présentées dans l'étude prospective scolaire ne sont pas des prévisions ou des prédictions, et ne permettent pas d'affecter aux scénarios proposés une quelconque probabilité de réalisation. Les résultats sont présentés afin de donner à voir les « futurs possibles » en fonction de facteurs pouvant influencer les scénarios (attractivité du territoire, évolution de la natalité, etc.).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Étude prospective scolaire comprenant : un diagnostic et des projections scolaires.
- > Présentation et explication technique des résultats.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Connaissance des projets et de la programmation urbaine de la commune.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction études et observation des territoires /
ingénierie et expérimentation territoriales
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE





Identifier les enjeux dans la préservation des espaces naturels, rivières et milieux aquatiques

→ DESCRIPTIF

Conseils et appui techniques aux démarches de valorisation et de gestion des espaces naturels.

Aide au classement des Espaces Naturels Sensibles, expertise technique. Accompagnement pouvant inclure la concertation citoyenne.

→ EXEMPLES

Je souhaite mettre en valeur un espace naturel, définir des modalités de gestion en cohérence avec les enjeux environnementaux et paysagers.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

• À l'étape de la réflexion/conception :

Accompagnement à la définition du projet par un(e) paysagiste environnementaliste, appui technique, préconisations paysagères et environnementales.

• À l'étape de la réalisation :

Accompagnement aux modalités de suivi et de gestion.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Note d'enjeux et d'opportunité.
- > Note d'orientations et de préconisations.
- > Note technique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

**CONTACT PLATEFORME
D'APPUIS AUX TERRITOIRES**
collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Gérer et valoriser son patrimoine végétal et paysager

→ DESCRIPTIF

Conseils et appuis techniques pour aménager, gérer et valoriser le patrimoine végétal et paysager.

→ EXEMPLES

Je souhaite préserver le patrimoine végétal et paysager, renforcer la place du végétal dans les espaces publics, mettre en place des modalités de gestion écologiques.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Identification du potentiel au regard du patrimoine végétal et de son état d'entretien
- Élaboration d'un préprogramme en collaboration avec les différents acteurs.
- Préconisations de gestion.
- Propositions d'orientations d'aménagement.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Note d'enjeux et d'opportunité.
- > Note d'orientations et de préconisations.
- > Note technique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

**CONTACT PLATEFORME
D'APPUI AUX TERRITOIRES**
collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Créer un Espace Naturel Sensible (ENS) sur son territoire communal ou intercommunal

→ DESCRIPTIF

Être accompagné d'un point de vue technique, administratif, juridique et financier pour le classement et la gestion d'un Espace Naturel Sensible. Accompagnement pouvant inclure la concertation citoyenne.

→ EXEMPLES

Je souhaite préserver et valoriser par la gestion conservatoire et l'ouverture au public mon patrimoine naturel.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

À l'étape de la réflexion/conception :

- Accompagnement au projet, appui technique, préconisations.
- Visite et terrain pour vérifier la faisabilité/éligibilité et présenter la politique ENS.
- Définition du périmètre du projet.

À l'étape du classement :

- Aide au montage du dossier de demande classement ENS.
- Analyse technique du projet.

À l'étape de la gestion :

- Contribution la rédaction du cahier des charges des études complémentaires et du plan de gestion, des marchés.
- Appui technique au suivi de la rédaction et de la mise en œuvre du plan de gestion,
- Participation aux comités techniques, comités de pilotage et suivi du projet.
- Instruction des demandes de financements.
- Accompagnement à la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Convention de partenariat.
- > Charte graphique ENS.
- > Aide à la réalisation des cahiers des charges et à l'analyse des candidatures.
- > Comité technique pour la mise en œuvre et le suivi.
- > Participation au réseau départemental.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Porteurs de projets publics (commune ou groupements de communes, EPCI) ou privés (propriétaires privés de type fédérations départementales, associations agréées au titre de la protection de l'environnement, particuliers).

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Maîtrise foncière partielle ou totale du site à préserver.
- > Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.
- > Réalisation d'un plan de gestion pluriannuel.
- > Mise en œuvre des opérations de gestion suivant les règles du Développement Durable.
- > Respect de la charte graphique ENS.
- > Intégration au réseau départemental ENS.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction de la Transition Écologique
Service Biodiversité et Aménagement Durable.
ens@cd31.fr - 05.34.33.48.21.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Favoriser une alimentation durable de proximité dans la restauration collective publique

→ DESCRIPTIF

Introduction de produits locaux dans les services de restauration collective des collectivités via la plateforme virtuelle Agrilocal 31 de mise en relation directe entre acheteurs publics et producteurs locaux. <https://www.agrilocal31.com>
Promotion de l'agriculture de proximité.

→ EXEMPLES

Je souhaite trouver des producteurs locaux pour approvisionner la cantine de ma commune dans le respect de la commande publique.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne via son adhésion à l'association nationale Agrilocal offre l'accès à un service gratuit à tous les utilisateurs qu'ils soient acheteurs publics ou fournisseurs.

- Des agents de la Direction de l'Agro-écologie du Conseil départemental de la Haute-Garonne peuvent former les collectivités.
- Des Conseillers agro-environnement sur le terrain peuvent identifier des producteurs.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accompagnement lors de l'inscription sur la plateforme Agrilocal31.
- > Guides acheteur et règles de la commande publique à travers Agrilocal.
- > Accompagnement lors de la première consultation.
- > Conseils méthodologiques.
- > Animation possible sur les territoires (2 fois par an : chez les producteurs et les acheteurs).

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Acteurs de la restauration collective publique : Communes, EPCI disposant d'une cantine équipée d'une cuisine autonome (gestionnaires et chefs de cuisine des cantines scolaires des communes, des EHPAD), etc.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Nécessité d'une cuisine autonome sur place. Le dispositif AGRILocal31 est adapté, en termes de marchés publics, à des établissements allant jusqu'à 1300 repas/jour disposant d'une cuisine autonome. En effet, il a été conçu pour permettre à des producteurs locaux d'avoir accès sans intermédiaire à la commande publique tout en garantissant à l'acheteur public, le respect des règles de la commande publique avec des modalités de publicité conforme jusqu'au seuil de 90 000€.
- > Il n'est pas adapté pour des marchés formalisés. Obligation de passer par la plateforme Agrilocal31 une fois la relation avec le producteur établie.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction de l'Agro-Écologie
agrilocal31@cd31.fr - 05.34.33.43.08

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Concevoir et animer des projets agricoles et alimentaires sur les territoires

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'une expertise technique et méthodologique afin de développer des projets sur l'agriculture et l'alimentation.

→ EXEMPLES

Je souhaite :

- Initier, animer une démarche de PAT (*Plans Alimentaires Territoriaux*) et identifier l'écosystème agricole de ma commune
- Structurer une feuille de route sur l'agriculture et l'alimentation
- Installer des producteurs sur ma commune
- Développer une stratégie foncière pour protéger des terres
- Accroître la part de circuits courts dans la restauration collective
- Initier un projet structurant de filières locales (légumerie, régie, transformation agroalimentaire), etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un premier rendez-vous avec les élus et/ou techniciens, il sera établi une proposition méthodologique d'accompagnement en fonction de l'avancement du projet :

- Phase d'émergence : appui au diagnostic de territoire, définition des enjeux et des axes stratégiques du projet.
- Phase de mise en œuvre : ingénierie de projet (structuration d'une étude de faisabilité, identification d'un bureau d'études, montage juridique et financier, mise en réseaux, accompagnement).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Conception, animation d'ateliers spécifiques au projet (analyse des besoins, connaissance de l'écosystème des projets agricoles, construction d'une feuille de route, définition de scénarios).
- > Benchmark des initiatives locales et nationales, des échanges d'expériences entre projets inter collectivités.
- > Support à la rédaction de cahiers des charges, d'appels à projets.
- > Mise en relation avec les partenaires (mobilisation des experts internes de la thématique).
- > Évaluation des projets alimentaires.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie
- > Un interlocuteur dédié

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Haute-Garonne Développement
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





EAU ET ASSAINISSEMENT





Disposer de données environnementales pour conduire mes projets

→ DESCRIPTIF

Partage de données et d'informations techniques associées à la protection de l'environnement dans le cadre de diagnostics et de l'élaboration de projets.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître l'état des lieux d'un cours d'eau vis-à-vis de l'assainissement dans le cadre de la révision de mon document d'urbanisme.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

À l'étape de la réflexion/conception :

- identification des besoins et état des données disponibles.

À l'étape de la réalisation :

- accompagnement aux modalités de suivi et de gestion.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Bases de données environnementales qualitatives et quantitatives.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conventonnement pour un échange réciproque et gratuit de données.
- > Calendrier du projet.
- > Interlocuteur.

CONTACTS EXPERTS

RESEAU31

contact@reseau31.fr - 05.61.17.30.30

www.reseau31.fr

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





ÉNERGIE





Bénéficiaire d'un accompagnement en matière d'énergie ou de transition énergétique

→ DESCRIPTIF

Accompagnement et conseils aux communes pour leurs projets de transition énergétique (conseil en énergie, production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, rénovation des bâtiments, etc.).

Maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité (raccordements, renforcement et effacement des réseaux électriques).

Accompagnement à la gestion de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse en éclairant juste.

→ EXEMPLES

Je souhaite améliorer ou développer l'éclairage public de ma commune. Je souhaite réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments. Je souhaite avoir des conseils sur un projet de production d'énergie renouvelable. Je souhaite une meilleure intégration des réseaux aériens dans l'environnement pour l'embellissement de ma commune, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des échanges permettront de définir le projet puis d'organiser la mise en œuvre opérationnelle de la demande.

L'outil de suivi des projets en cours (accessible via www.sdehg.fr) propose aux communes d'accéder aux informations relatives à l'avancement de leurs projets qu'il s'agisse de travaux sur l'éclairage public, sur le réseau de distribution d'électricité ou sur des projets de transition énergétique.

PRESTATIONS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du besoin et diagnostic.
- > Opérationnel (travaux) sur les réseaux.
- > Conseils sur la mise en place d'actions de transition énergétique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Prise en charge financière qui dépend de l'accompagnement.
- > Être adhérent au SDEHG.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

CONTACTS EXPERTS

Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)
contact@sdehg.fr - 05.34.31.15.00
www.sdehg.fr

FAIRE UNE DEMANDE :

www.sdehg.fr





ACTIVITÉ ET EMPLOI





Développer ses commerces de proximité

→ DESCRIPTIF

Le département accompagne les communes et les EPCI dans leurs projets d'installation de services marchands et de commerces de proximité sur leur territoire. Il apporte un appui technique à l'opportunité du projet dans son environnement économique et territorial, et mobilise les différents dispositifs en fonction de la nature et du porteur de projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite installer une épicerie dans ma commune. Je souhaite acheter un bâtiment au centre de ma commune pour installer un service marchand.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et d'une visite sur site le cas échéant, des échanges permettront de bien définir le projet ainsi que les modalités d'accompagnement. Accompagnement pouvant intégrer une démarche de concertation citoyenne.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin.
- En phase opérationnelle. Dispositifs mobilisables : conseils techniques, juridiques, recherche de financements...

CréONS31 (Création d'Opérations Nouvelles de Services marchands) : aide destinée aux communes de moins de 5 000 habitants souhaitant créer ou maintenir des services marchands de proximité nécessaires au besoin de la population locale par l'acquisition d'immobilier, des travaux de rénovation ou l'achat d'équipements, lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente.

CréADE31 : prêts d'honneur dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'activité. Prêts à destination des bénéficiaires du RSA, des personnes en situation de handicap, des demandeurs d'emploi de plus de 6 mois et des jeunes de moins de 26 ans.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du besoin et diagnostic de l'offre actuelle.
- > Réflexion sur l'opportunité, les besoins, la faisabilité technique et financière.
- > Accompagnement à l'identification des porteurs de projets.
- > Analyse des projets des divers porteurs de projets.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction pour le développement équilibré du territoire
Service d'aide à la création d'activité et d'emplois
dnet@cd31.fr - 05.34.33.43.61

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Développer les initiatives d'Économie Sociale et Solidaire

→ DESCRIPTIF

L'économie sociale et solidaire est une manière d'entreprendre en collectif - le plus souvent sous forme associative ou coopérative - afin d'apporter des solutions innovantes à des besoins sociaux, sociétaux, environnementaux non pourvus sur le territoire. Elle se caractérise par une gouvernance démocratique de l'entreprise, une lucrativité limitée et un ancrage fort au territoire.

Le Département accompagne l'émergence, l'essaimage et la structuration des projets relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale.

→ EXEMPLES

Je souhaite engager un projet ESS ou accompagner des porteurs de projet ESS sur mon territoire. Par exemple, je suis sollicité.e pour la création d'une épicerie coopérative, d'un garage solidaire et je souhaite leur apporter un soutien méthodologique, favoriser leur ancrage, les orienter au mieux dans l'écosystème de l'accompagnement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement peut porter à différentes étapes du projet, de l'appui à l'émergence de l'idée jusqu'à l'installation de l'activité.

Les interventions portent sur :

- L'accompagnement technique et méthodologique,
- L'organisation d'ateliers et visites pour l'échange de pratiques,
- La mise en réseau et orientations vers les dispositifs ESS,
- La recherche de financement et le montage de dossier.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Guide méthodologique des acteurs et dispositifs de l'ESS.
- > Réflexion sur l'opportunité, les besoins, la faisabilité technique et financière.
- > Accompagnement à l'identification des porteurs de projets.
- > Mobilisation des parties prenantes.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Saisine du Conseil départemental.
- > Définition d'un calendrier partagé.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction pour le développement équilibré du territoire
Service d'aide à la création d'activité et d'emplois
ddet@cd31.fr - 05.34.33.43.61

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





TOURISME



Conduire un projet touristique

→ DESCRIPTIF

Concevoir et mettre en place un projet touristique relatif à un site historique, culturel, naturel ou à un équipement touristique appartenant à la collectivité (camping municipal ou autre type d'hébergement touristique, site de visite ou site de loisirs, etc.), en identifiant les acteurs et les potentialités touristiques locales, les dispositifs techniques et financiers existants pouvant soutenir le projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite remettre à niveau un lieu existant, je souhaite créer ou réhabiliter un hébergement touristique, je m'interroge sur l'avenir du camping municipal.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis avec le Service Tourisme et Développement des Territoires du CD31.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations, etc.).
- En phase opérationnelle (préconisation sur les services, les équipements, l'aménagement et les modes de gestion, etc.). L'appui de Haute-Garonne Tourisme est possible pour la promotion, commercialisation et du CAUE pour un accompagnement sur les volets architecturaux, patrimoniaux, paysagers et urbains.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la recherche de financement et au montage de dossiers financiers.
- > Aide à l'animation du projet.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges.
- > Études et fourniture de données touristiques.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- > Haute-Garonne Tourisme
- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction pour le développement équilibré du territoire - Service Tourisme
ddet@cd31.fr - 05.34.33.43.61

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Obtenir le label « Villes et villages fleuris »

→ DESCRIPTIF

Depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Haute-Garonne Tourisme pour l'organisation du Concours des Villes et Villages Fleuris. Ce concours s'inscrit dans le cadre du Concours National créé en 1959 par le Ministère du Tourisme. Le label des Villes et Villages Fleuris récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel, propice à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'environnement qui contribuent à valoriser l'accueil et l'image de marque des communes du département en faveur des administrés et des touristes.

La qualité, l'authenticité, l'esthétique doivent primer sur la quantité ; le fleurissement, la végétation, le mobilier urbain, la propreté, la protection des espaces naturels doivent s'inscrire dans une politique de cadre de vie et de développement durable d'ensemble de la commune. Entre 80 et 100 communes et plus de 300 particuliers s'inscrivent chaque année au concours, les visites se déroulent durant 3 semaines, comprenant 25/30 circuits et environ une quinzaine de professionnels participent au jury.

→ EXEMPLES

Je souhaite valoriser ma commune en vue de sa labellisation.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le concours est gratuit et ouvert à toutes les communes du département. Haute-Garonne tourisme recueille les inscriptions des communes, sélectionne et accompagne les communes susceptibles d'obtenir le label. Les communes inscrites reçoivent le passage du jury départemental. Celui-ci est composé de représentants des Offices de Tourisme Intercommunaux, de représentants du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, d'enseignants de Centre de Formation Horticole et de Lycée Agricole, d'horticulteurs et de pépiniéristes indépendants du département, de responsables et de techniciens de collectivités locales... Lors de ce passage, les communes reçoivent des conseils, des préconisations sur les équipements, l'aménagement et les modes de gestion et sont accompagnés sur les volets architecturaux, urbains, patrimoniaux, paysagers et environnementaux.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Sélection et accompagnement des communes susceptibles d'obtenir le label.
- > Conseils et préconisations sur les orientations.
- > Suivi et appui technique sur plusieurs années avant présentation.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA PRESTATION

- > Accompagnement gratuit.
- > Inscription au concours.
- > Visite du jury.
- > Remise des prix.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Tourisme
bienvenue@tourismehg.com - 05.61.99.44.00

**CONTACT PLATEFORME
D'APPUIS AUX TERRITOIRES**
collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





CULTURE



Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire

→ DESCRIPTIF

Concevoir, définir et mettre en place un projet culturel de territoire permettant de positionner une politique culturelle cohérente, durable et adaptée aux ambitions du territoire et de ses acteurs culturels. Porter une réflexion positionnant le fait culturel comme un axe de développement des territoires reposant sur une vision systémique permettant de mettre en lien opérationnel la culture et le lien social, la culture et la réussite éducative, la culture et le projet touristique du territoire, et, de manière générale, la culture et l'attractivité/ rayonnement du territoire. Accompagnement pour établir un diagnostic culturel partagé (équipements, acteurs culturels, programmation artistique, etc.). Proposition de scénarii possibles et de référencements. Elaboration d'un cadre de définition des objectifs, des moyens nécessaires.

→ EXEMPLES

Je souhaite mettre en œuvre un projet culturel en lien avec la création ou la reprise d'un équipement culturel. Je souhaite mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle. Je souhaite mettre en place un processus de participation des habitants à l'élaboration de la programmation culturelle. Je souhaite développer un projet culturel autour de l'école de musique et/ou de la médiathèque du territoire dans un esprit de mise en réseau.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations, etc.).
- En phase opérationnelle (préconisation sur les services, les équipements, l'aménagement et les modes de gestion, sur les modes de gouvernances avec les acteurs concernés du territoire, mener à bien une concertation auprès des habitants, etc.).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet et son phasage.
- > Aide à l'identification des ressources et des acteurs potentiels du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la recherche de financement.
- > Aide à l'animation du projet dans sa phase de concertation notamment.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges
- > Etudes et fourniture de données / indicateurs permettant d'élargir le contexte du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié et des experts par secteur (lecture publique, création artistique et spectacle vivant, patrimoine).

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Mission Coopération et innovation culturelle
culture@cd31.fr - 05.34.33.34.07

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Construire/aménager une salle pour accueillir un concert/un spectacle

→ DESCRIPTIF

Se doter d'une salle fonctionnelle pour accueillir des représentations dans le domaine du spectacle vivant toutes disciplines artistiques confondues en identifiant les besoins, en évaluant les faiblesses et les incohérences éventuelles liées aux différentes spécificités.

→ EXEMPLES

Je construis une salle des fêtes dans laquelle je veux aussi accueillir des spectacles, je souhaite construire une salle dédiée au spectacle vivant. Je souhaite doter une salle existante du niveau technique nécessaire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations, etc).
- En phase opérationnelle (préconisation sur les services, les équipements, l'aménagement et les modes de gestion, etc)

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges.
- > Études et fourniture de données techniques.
- > Aide à l'identification d'acteurs spécialisés.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne : régisseur général de la Direction des arts vivants et visuels ; Direction de la logistique ; Direction de l'architecture.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction des Arts Vivants et Visuels
contact.dav@cd31.fr - 05.34.45.58.30

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Organiser une manifestation dans le domaine du spectacle vivant

→ DESCRIPTIF

Accueillir une manifestation culturelle en lien avec une programmation ou un site patrimonial en identifiant les artistes professionnels et les dispositifs techniques et financiers existants pouvant soutenir ce projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite organiser un concert, accueillir un spectacle chorégraphique, faire participer des artistes amateurs à une manifestation culturelle, choisir un spectacle.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis. L'accompagnement a lieu en amont de la formalisation du besoin.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à l'orientation artistique du projet.
- > Aide au montage et à l'identification des compagnies et ensembles professionnels.
- > Aide à la recherche de financement.
- > Présentation du cadre réglementaire en matière juridique et en matière de sécurité.
- > Aide à la contractualisation avec les artistes professionnels.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine du Conseil départemental par la plateforme d'ingénierie territoriale.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.
- > Prestation gratuite.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction des Arts Vivants et Visuels
contact.dav@cd31.fr - 05.34.45.58.30

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Structurer un établissement d'enseignements artistiques

→ DESCRIPTIF

Comprendre le fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique dans différents domaines (musique, théâtre, danse) répondant à des statuts différents (public, associatif) en lien avec un territoire et un public en identifiant les dispositifs techniques et financiers existants pouvant permettre leur développement.

→ EXEMPLES

Je souhaite créer une école de musique, de danse ou de théâtre, je souhaite accompagner des activités associatives dans ces mêmes domaines, je souhaite mettre en réseau plusieurs écoles de musique, je souhaite faire évoluer l'offre en matière d'enseignements artistiques sur mon territoire, je souhaite financer les écoles de mon territoire. Je souhaite aménager une salle pour la danse.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis. L'accompagnement a lieu au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide méthodologique.
- > Aide à la réalisation d'un état des lieux des enseignements artistiques.
- > Formulation de préconisations.
- > Aide à la définition de critères.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Prestation gratuite.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne : Direction des arts vivants et visuels.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction des Arts Vivants et Visuels
contact.dav@cd31.fr - 05.34.45.58.30

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Favoriser ou valoriser la présence de l'occitan dans l'espace public

→ DESCRIPTIF

La langue occitane, déclarée en 2009 en grave danger de disparition par l'UNESCO, connaît aujourd'hui un regain d'intérêt notamment chez les jeunes. Son enseignement se développe. Cette langue est celle des troubadours. Elle est aussi appelée languedocien, gascon ou patois selon les endroits. Conscientes que cette langue doit être sauvée et de tout l'intérêt qu'elle peut avoir dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement local, que ce soit dans les domaines culturel, touristique ou économique, les collectivités locales sont souvent amenées à l'utiliser pour valoriser leur patrimoine ou leur identité.

L'action proposée consiste à aider les collectivités à utiliser l'occitan : nom des communes, de leurs rues, hameaux ou lieux-dits, ou signalisation des monuments ou des itinéraires touristiques, de promenade ou de randonnée.

→ EXEMPLES

La commune ou l'EPCI souhaite assurer la valorisation la langue occitane (dialecte gascon ou languedocien) par le développement de sa présence dans son espace public. La commune ou l'EPCI souhaite utiliser la langue occitane pour mettre en valeur son patrimoine historique ou des sites naturels. La commune ou l'EPCI entend développer des itinéraires touristiques, de promenade ou de randonnée par une signalisation bilingue

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Indication des associations ou organismes spécialisés.
- Conseils dans la rédaction en occitan de ces appellations.
- Traduction du nom de la commune, de ses rues, hameaux ou lieux-dits, signalisation bilingue des monuments ou des itinéraires.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Traduction en graphie occitane normalisée (dialecte gascon ou languedocien) des appellations écrites en français ou déjà rédigées dans une version occitane non standardisée.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Transmission au Conseil départemental de la Haute-Garonne (mission occitane) des noms ou appellations à traduire.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Mission Occitane
pascal.bergougnan@cd31.fr - 05.34.33.38.35

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Formaliser une politique d'animation pour sa médiathèque

→ DESCRIPTIF

Concevoir, définir et mettre en place un programme d'animation autour de la lecture publique sur son territoire communal ou supra-communal, organiser une animation dans sa médiathèque.

→ EXEMPLES

Je souhaite définir un programme annuel d'animation. Je souhaite faire venir un spectacle de théâtre vivant dans ma médiathèque. Je souhaite organiser une résidence d'auteur dans ma commune. Je souhaite organiser une projection cinématographique.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Une discussion préalable devra être menée pour définir les contours du projet : type d'animation, public-cible, partenariats envisagés, budget mobilisable, temporalité

L'accompagnement porte ensuite sur :

- Conseils programmatiques : choix des partenaires et intervenants, définition du budget
- Conseils techniques : lieu du spectacle, jauge possible...
- Conseils juridiques : rédaction du contrat de cession, déclaration des droits d'auteur, etc.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage opérationnel.
- > Aide à la formalisation d'éléments d'évaluation.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Saisine du Conseil départemental par la plateforme d'ingénierie territoriale.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACTS EXPERTS

Médiathèque départementale
md.contact@cd31.fr
05 61 28 77 00

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Développer la lecture publique

→ DESCRIPTIF

Concevoir, définir et mettre en place un projet de lecture publique sur son territoire communal ou supra-communal. Travailler à la (re)définition et à l'actualisation de son projet de lecture publique.

→ EXEMPLES

Je souhaite construire une nouvelle structure de lecture publique et réfléchir à la définition du projet qu'elle portera. Je souhaite organiser une concertation citoyenne pour réfléchir à l'offre de lecture publique sur mon territoire. Je souhaite élaborer une politique de lecture publique sur un territoire supra-communal.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un premier entretien in situ avec les élus locaux, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin : appui technique pour optimiser le modèle économique du projet, chiffrage des besoins documentaires, propositions d'aménagement des espaces, formation de base de la personne responsable, préconisations mobilières et numériques, méthodologie de concertation, diagnostic supra-communal...
- En phase opérationnelle : prêt d'une grande partie des documents à l'ouverture de la structure, accompagnement personnalisé de la personne responsable, aide à la formalisation d'un projet de service, coanimation de soirées de concertation, préconisations techniques diverses, suivi de la mise en œuvre progressive du projet, etc.

Une participation préalable du CAUE est possible pour la définition d'un préprojet infrastructurel.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la recherche de financement et au montage de dossiers financiers.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges.
- > Aide à la conception et à l'animation d'une concertation citoyenne.
- > Diagnostics divers.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Saisine du Conseil départemental auprès de la Médiathèque départementale ou de la plateforme d'appuis aux territoires.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACTS EXPERTS

Médiathèque départementale
md.contact@cd31.fr
05 61 28 77 00

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Préserver et valoriser les archives de la commune ou de l'EPCI

→ DESCRIPTIF

Assurer la bonne conservation des archives produites par la collectivité pour les mettre à la disposition des administrés et valoriser l'histoire du territoire.

Se mettre en conformité avec les exigences du Code général des collectivités territoriales et du Code du patrimoine en matière de gestion des archives publiques.

Aménager des locaux adaptés à la préservation des archives.

Faire un sauvetage des archives à la suite d'un sinistre (dégât des eaux, incendie)

→ EXEMPLES

Je souhaite inventorier les archives de la collectivité car j'ai du mal à retrouver des documents demandés par des administrés.

Je souhaite trier les dossiers, car le local d'archivage est saturé et j'ai besoin d'y gagner de la place.

Je souhaite aménager un local d'archives / acquérir du mobilier conformes pour la bonne conservation des documents.

Des documents sont en très mauvais état et il faut les faire restaurer selon les règles de l'art.

Je souhaite organiser une exposition sur l'histoire de la commune ou son évolution.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une prise de contact, à l'initiative de la collectivité ou des Archives départementales

Visite sur place avec rapport et préconisations d'intervention, contacts téléphoniques et par courriel.

Accompagnement tout au long de la prestation ou de l'opération technique.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accompagnement pour le tri et le classement des archives par un vacataire ou un prestataire, conseils sur l'archivage électronique.
- > Prise en charge des archives anciennes qui seront conservées et classées par les Archives départementales.
- > Formation du personnel de la collectivité sur la bonne gestion des archives papier et électroniques.
- > Avis sur le programme d'aménagement d'un local d'archives, sur des devis d'achat de mobilier spécifique (subvention possible).
- > Avis techniques sur des devis de restauration de documents (subvention possible).
- > Aide à la recherche pour identifier des documents pertinents conservés aux archives départementales sur l'histoire du territoire.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR et leurs établissements publics

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACTS EXPERTS

Archives départementales

Arrondissements de Toulouse et Muret :

archives.communales@cd31.fr - 05 34 32 50 00

Arrondissement de St-Gaudens :

antenne.archives@cd31.fr - 05 34 32 50 90

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE





Bénéficiaire d'un conseil juridique pour mieux décider

→ DESCRIPTIF

Réaliser des études et analyses juridiques sur toutes les problématiques liées à la gestion locale (police administrative, contrats, services publics, aides économiques, responsabilité administrative, élections, état civil, statut des élus, fonctionnement des assemblées locales, gestion des biens, baux, contrats d'occupation, etc.). Aider à la rédaction des actes, des contrats et à la mise en œuvre des procédures.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître la réglementation applicable et mes moyens d'action face à une situation donnée (ex : terrain privé non entretenu). J'ai besoin d'une aide pour la rédaction des actes (délibérations, arrêtés, conventions, transaction, contrats de location, etc.). J'ai des incertitudes sur la mise en œuvre d'une procédure (bien vacant, édifice menaçant ruine, etc.). J'ai un conflit avec un administré ou une association. Je souhaite connaître les responsabilités applicables en cas de dommage à une propriété privée à l'occasion de travaux de voirie. Je souhaite connaître les mesures de police à prendre en cas de danger imminent pour la sécurité publique.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations avec la collectivité afin de qualifier le problème juridique à traiter (téléphone, mail).
- Visite sur place ou réunion de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Analyses et études juridiques.
- > Aide à l'application de la réglementation et à la recherche de solutions juridiques appropriées.
- > Études des responsabilités administratives, pénales et personnelles.
- > Aide à la gestion des conflits et des différends.
- > Communication de documents type ou de modèles personnalisés.
- > Note de synthèse, notes de travail.
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Passer et exécuter les contrats de la commande publique

→ DESCRIPTIF

Rappel de la réglementation et des procédures de passation des contrats de la commande publique (marchés publics, délégation de service public, concession de service et de travaux).

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école. Je souhaite faire reprendre des malversations après la réception des travaux. Je souhaite conclure un avenant à un marché de travaux. Je souhaite déléguer la gestion d'un débit de boissons. Je souhaite résilier un marché pour non réalisation des prestations par le cocontractant.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations avec la collectivité afin de qualifier le problème juridique à traiter (téléphone, mail).
- Visite sur place ou réunion de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Note sur le déroulement des procédures et accompagnement dans leur mise en œuvre.
- > Communication de documents type ou personnalisés (avis de publicité, règlement de la consultation, cahiers des charges, lettres aux candidats, notifications, délibérations, etc.).
- > Assistance approfondie à la passation des marchés d'études liés à une opération de construction et des marchés informatiques (logiciels, matériels).
- > Assistance administrative générale à la passation des autres marchés.
- > Aide à la gestion des situations précontentieuses.
- > Étude des responsabilités contractuelles.
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire d'une assistance juridique et financière en matière d'intercommunalité

→ DESCRIPTIF

Conseils et informations sur les différentes formes de coopération locale et les différentes catégories de groupements. Aide à la création ou à l'évolution des groupements et à la rédaction des statuts.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître les conséquences juridiques et financières liées au transfert de compétences à une communauté de communes (biens, contrats, personnel, taux de fiscalité, dotation...). Je souhaite connaître le nombre et les modalités d'élection des représentants de ma commune au sein d'un groupement. Je souhaite connaître les modalités de coopération avec plusieurs communes pour constituer un regroupement pédagogique intercommunal. Je souhaite savoir comment évaluer le montant des charges transférées à un groupement. Je souhaite connaître l'impact du rattachement d'une commune à un groupement sur sa DGF. Je souhaite bénéficier de simulations sur le changement de régime fiscal d'un groupement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations avec la collectivité afin de qualifier les problématiques juridiques et financières à traiter (téléphone, mail).
- Visites sur place ou réunions de travail et/ou de cadrage si nécessaire.
- Restitution orales et écrites d'analyses.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Études juridiques et financières sur les transferts ou les reprises de compétences et sur les modifications du périmètre des groupements.
- > Rappel des règles d'organisation, de fonctionnement et de représentation au sein des groupements.
- > Assistance à la dissolution de groupements.
- > Assistance à la mutualisation des moyens.
- > Conseil et assistance sur la coopération contractuelle.
- > Renseignements, analyses et simulations sur la fiscalité et les finances intercommunales.
- > Calcul des reversements financiers au sein des EPCI à fiscalité propre (attributions de compensation, dotation de solidarité, fonds de concours, etc).
- > Études des dotations de l'Etat.
- > Notes, tableaux comparatifs, simulations.
- > Communication de documents type ou personnalisés (statuts, conventions, délibérations, etc.).
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Identifier le montage juridique le mieux adapté à la réalisation d'un projet d'intérêt local

→ DESCRIPTIF

Etudier des montages contractuels avec des opérateurs publics ou privés pour la réalisation d'un projet local (aménagement d'un ouvrage public, valorisation et gestion du patrimoine local, création/ maintien d'un service aux habitants, etc). Recherche de structures pour la réalisation et la gestion de projets ou de services d'intérêt local (association, société publique locale, société coopérative d'intérêt collectif, etc.).

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître le montage juridique le plus adapté à l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public. Je souhaite connaître le dispositif d'aide au maintien d'un service en milieu rural. Je souhaite savoir comment concéder l'aménagement et la gestion d'un lac communal. Je souhaite bénéficier d'une assistance à la rédaction d'un contrat de comaitrise d'ouvrage pour aménager un bâtiment destiné à abriter un service communal (école) et un service intercommunal (accueil de loisirs). Je souhaite savoir comment autoriser une association à construire un équipement sportif sur un terrain communal. Je souhaite savoir si je peux céder gratuitement un terrain communal à un promoteur et bénéficiaire en retour d'un local destiné aux services administratifs de la commune. Je souhaite savoir comment recourir à une association pour gérer un équipement public culturel.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Echange d'informations avec la collectivité afin d'identifier le projet, déterminer le montage juridique, qualifier le contrat à passer et la procédure applicable (téléphone, mail). Visites sur place ou réunions de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Étude des montages contractuels relatifs à une opération immobilière réalisée pour le compte d'une collectivité (bail emphytéotique administratif, vente en l'état futur d'achèvement, cession de terrain contre remise de locaux, maîtrise d'ouvrage déléguée ou transférée, concession de travaux, etc.).
- > Étude des montages contractuels relatifs à la mise en œuvre de projets et de services d'intérêt local (concession de service, délégation de service public, bail emphytéotique, bail professionnel, bail commercial, location-vente, convention d'objectifs et de moyens, convention de partenariat, etc.).
- > Note sur le déroulement et la mise en œuvre des procédures applicables
- > Communication de documents type ou personnalisés (baux, contrats, conventions, statuts, etc.).
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE →





Gérer les biens de la collectivité

→ DESCRIPTIF

Renseignements sur la gestion locative des biens (bail d'habitation, commercial, professionnel, etc.). Renseignements sur la mise à disposition des biens aux associations locales et aux particuliers. Rappel des règles de délivrance des autorisations d'occupation du domaine public. Renseignements sur les procédures d'acquisition, de cession et d'échange de biens immobiliers.

Rappel du cadre et des modalités de constitution des servitudes.
Renseignements sur la procédure d'expropriation.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître les procédures d'acquisition d'un terrain. Je souhaite réviser le loyer d'un logement suite à des travaux. Je souhaite régler l'utilisation de la salle des fêtes. Je souhaite instituer une servitude pour implanter une canalisation publique dans un terrain privé. Je souhaite connaître les mesures de publicité à accomplir pour autoriser l'installation d'un commerce sur le domaine public.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Échange d'informations (téléphone, mail) avec la collectivité afin de qualifier la problématique à résoudre et de déterminer la réglementation et les procédures applicables.
- Visites sur place ou réunions de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Renseignements, conseils et assistance pour l'application de la réglementation, la mise en œuvre des procédures, l'édition des actes et la conclusion des contrats.
- > Communication de documents type ou personnalisés (baux, contrats, conventions, servitudes, mutations immobilières, etc.).
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Bénéficiaire de prestations d'analyses financières communales et intercommunales

→ DESCRIPTIF

Etude des budgets communaux et intercommunaux. Analyse financière rétrospective visant à étudier la gestion financière passée de la collectivité et l'évolution de son équilibre budgétaire. Analyse financière prospective visant à étudier les conséquences fiscales et financières des projets que souhaite réaliser la collectivité.

→ EXEMPLES

Je souhaite appréhender l'impact d'un programme pluriannuel d'actions sur le budget de ma collectivité. Je souhaite connaître l'état d'endettement de ma collectivité. Je souhaite mesurer l'impact d'un projet sur la fiscalité communale. Je souhaite connaître le montant des dotations de l'Etat attribuées à ma commune.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Collectes des documents nécessaires à la prestation d'analyse financière auprès de la collectivité.
- Echange d'informations (téléphone, mail).
- Organisation de réunions de travail.
- Tenue de réunions de cadrage pour la réalisation de la prestation d'analyse financière prospective.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Analyse de la capacité d'investissement et d'endettement de la collectivité.
- > Étude du budget : dépenses de fonctionnement et d'investissement, poids de la fiscalité, taux d'endettement, dotations de l'État, etc.
- > Simulation de la fiscalité.
- > Évaluation des dotations.
- > Recherche de solutions permettant d'assurer l'équilibre budgétaire : rationalisation des dépenses, optimisation des recettes, valorisation des biens.
- > Présentation orale des résultats des analyses financières.
- > Transmission écrite des résultats sous la forme d'un diaporama.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Être conseillé sur le droit des finances locales et bénéficier d'études financières spécifiques

→ DESCRIPTIF

Conseils et études en matière de finances communales et intercommunales. Etudes financières spécifiques communales et intercommunales (taux de fiscalité, abattements, dotations, changement de régime fiscal, attribution de compensation, fonds de concours, etc.).

→ EXEMPLES

Je souhaite contrôler le bon emploi d'une subvention versée à une association. Je souhaite savoir comment mettre en place un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement communal. Je souhaite connaître les modalités de recouvrement de loyers impayés. Je souhaite connaître dans quels cas un usager peut être exonéré de la redevance ordures ménagères. Je souhaite connaître le taux de TVA applicable à une vente de terrain. Je souhaite comprendre pourquoi ma commune contribue au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Je souhaite savoir si la commune peut accorder une garantie d'emprunt pour la réalisation de logements sociaux.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations (téléphone, mail) avec la collectivité afin de qualifier la problématique à résoudre.
- Visites sur place ou réunions de travail si nécessaire.
- Collecte des documents nécessaires à la réalisation d'études financières spécifiques auprès de la collectivité.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Renseignements sur la fiscalité et les finances locales (4 taxes locales, TVA, FCTVA, dotation de l'État...).
- > Conseils sur les recettes non fiscales (dons, redevances domaniales, redevances pour services rendus, etc.).
- > Renseignements sur le budget et les règles comptables.
- > Conseils sur le financement des services publics locaux (eau, assainissement, ordures ménagères, etc.).
- > Renseignements sur les subventions aux associations.
- > Renseignements sur l'emprunt (endettement, taux, souscription, renégociation, garanties, etc.).
- > Notes, études, conseils, analyses, simulations.
- > Présentation orale des résultats des études financières spécifique et transmission écrite des résultats sous la forme d'un diaporama.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56.

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





SÉCURITÉ





Réaliser un arrêté ou un schéma de DECI (Défense extérieure de lutte contre l'incendie)

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'un arrêté ou d'un schéma communal de DECI, dans le cadre de l'application des dispositions du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie « R.D.D.E.C.I ».

→ EXEMPLES

Je souhaite réaliser l'arrêté communal de DECI.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de réunions techniques, le SDIS porte à connaissance du maire ou du président de l'EPCI :

- le recensement des Points d'Eau Incendie (PEI).
- l'inventaire des risques sur la commune.
- les propositions d'amélioration de la DECI.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Rapport de l'inventaire des PEI.
- > Cartographie de l'inventaire des PEI.
- > Rapport de l'inventaire des risques.
- > Cartographie de l'inventaire des risques.
- > Note d'expertise sur les propositions d'amélioration de la DECI.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Courrier de demande du maire ou du Président de l'EPCI au SDIS de participer à la rédaction de l'arrêté ou du schéma de DECI.
- > Un interlocuteur dédié.

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > SDIS 31
- > DREAL
- > Gestionnaire du réseau d'eau potable

CONTACTS EXPERTS

Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne

Services Prévision des groupements territoriaux :

- Groupement Nord-Est : 05.61.14.95.50
- Groupement Nord-Ouest : 05.62.74.86.00
- Groupement Centre : 05.62.11.68.00
- Groupement Sud : 05.61.94.83.00

Contact site internet du SDIS :

<https://www.sdis31.fr/> Rubrique « Contactez-nous »

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire d'un accompagnement pour l'implantation et le suivi des Établissements Recevant du Public (ERP)

→ DESCRIPTIF

Conseiller les communes et les services instructeurs sur les procédures administratives visant les ERP. Aide à la définition des consultations obligatoires et à la détermination du classement d'un ERP notamment pour ceux relevant de la 5^{ème} catégorie. Aide à la gestion du contrôle des ERP.

→ EXEMPLES

Je reçois un dossier d'aménagement d'un restaurant dans un bâtiment existant. Dois-je consulter une commission de sécurité et si oui, laquelle ?

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement technique des communes et des pétitionnaires sur les projets dimensionnants.
- Communication de documents de référence.
- Réunion au SDIS pour les « gros » projets ou les demandes de dérogation.
- Planification annuelle des visites et organisation des visites avant ouverture des nouveaux ERP.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Circulaire préfectorale relative au traitement des ERP de la 5^{ème} catégorie.
- > Engagement pétitionnaire et notice d'information destinée aux exploitants des ERP de 5^{ème} catégorie sans locaux à usage de sommeil.
- > Modèle de notice de sécurité.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes ; Services instructeurs.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Le SDIS ne peut se substituer aux missions des Bureaux d'Étude (BE) ou des Bureaux de Contrôle Agréés (BCA).
- > Dossiers PC ou DAT déposés ou projet déjà étudié par BE et BCA.
- > Contact de la permanence téléphonique.
- > Présence obligatoire du représentant du Maire dans le cadre des visites des commissions de sécurité.

CONTACTS EXPERTS

Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne
Permanence téléphonique tous les après-midi.
SDIS Groupement prévention
Accueil : 05.61.06.37.60
Contact site internet du SDIS :
www.sdis31.fr/ Rubrique « Contactez-nous »

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE





Installer, paramétrer, dépanner ses logiciels

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'interventions concernant les logiciels gestion des relations à l'administré (état civil, élections, cimetière et facturation), finances et ressources humaines pour lesquels les éditeurs (Berger-Levrault, Cosoluce, Sistec) ont habilité l'ATD, à la demande des adhérents (clause de cession de droits).

→ EXEMPLES

Je suis dans l'impossibilité d'éditer, de paramétrer mes bulletins de salaire, d'inscrire un électeur, de mandater une facture. J'ai un écran noir, j'ai un message d'erreur, je dois installer une nouvelle application, mon logiciel ne s'ouvre pas...

Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), le service informatique assure :

- L'installation et le paramétrage des logiciels.
- Des dépannages de maintenance de 1^{er} niveau en téléassistance.
- Des interventions de maintenance de 1^{er} niveau sur site dans les collectivités.
- Des réponses par téléphone ou par mail aux demandes d'information.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations avec la collectivité afin de qualifier le problème technique à traiter (téléphone, mail).
- Visite sur place ou réunion de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du problème et diagnostic via une télémaintenance : délais de réponse selon le type/gravité de la demande (de 48h à 15 jours) et selon les échéances réglementaires.
- > Rapport d'intervention, procès-verbal d'intervention sur site.
- > Procédure coconstruite avec l'éditeur, mode d'emploi.
- > Fiches techniques sur les logiciels envoyés aux adhérents.
- > Service support utilisateur et dépannage (logiciels de paie, relation à l'administré, système d'information géographique, dématérialisation, site internet...).
- > Envoi d'un ticket de niveau 2 aux prestataires et éditeurs.
- > Espace dédié sur le site internet de l'Agence : Foires Aux Questions (FAQ).

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie et transmission des contrats de maintenance mentionnant les clauses de cession de droits au profit de l'Agence.
- > Interlocuteur au sein de l'Agence : hotline informatique, technicien du domaine.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Audit, étude et accompagnement dans l'administration des systèmes informatiques

→ DESCRIPTIF

Assistance en matière organisationnelle, technique, fonctionnelle et sécurité pour accompagner les collectivités dans l'administration de leur système informatique (matériels, logiciels, réseaux et procédures d'utilisation). Réalisation d'audit (logiciel, équipements, système d'information) : état des lieux et préconisations d'évolution.

→ EXEMPLES

Je souhaite renouveler l'équipement informatique de ma mairie, mon système d'information connaît des dysfonctionnements, je souhaite protéger mon système informatique suite à la présence de virus, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), le service informatique assure :

- Des analyses de l'équipement sur site dans les collectivités et des tests de règles de sécurité.
- Des suivis téléphoniques ou par mail aux demandes d'information.
- Des collectes d'information sur site.
- Des réunions/explorations avec les prestataires informatiques existants (hébergement, équipements, réseaux, etc.).
- Des préconisations techniques en matière de marchés publics.
- Des préconisations d'évolution des architectures, des équipements, des logiciels.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du problème et diagnostic.
- > Documentation technique des prestataires, procès-verbal d'installation, procès-verbal de recette.
- > Rapport d'audit (sur un délai de 1 mois à 3 mois selon le contenu et la taille de la collectivité).
- > Note de cadrage (périmètre, évaluation technique et calendrier).

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie
- > Autorisation et codes d'accès aux ressources informatiques.
- > Disponibilités des agents de la collectivité, des prestataires.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Accompagnement dans les procédures dématérialisées

→ DESCRIPTIF

- Assistance en matière de transmission des actes, diffusion de données cadastrales. - Transmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture.
- Transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE, du fichier des jeunes pour le recensement militaire au Bureau du Service National (BSN), transmission des données d'état civil (ANTS).

→ EXEMPLES

Je suis dans l'impossibilité d'envoyer mon bordereau dématérialisé de mandats, je souhaite alimenter mon logiciel foncier avec l'ensemble des parcelles cadastrales...

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), le service informatique assure :

- Mise en place du protocole comptabilité (facturation via le BLES, ASAP, HELIOS) et modification du paramétrage du parapheur électronique (signature électronique) chez les adhérents.
- Échange de données d'acte civil par le système COMEDDEC, émission et transfert du fichier via le protocole de liaison PECOTO (recensement des jeunes pour les journées citoyennes).
- Émission des listes électorales et le transfert des inscriptions/radiations vers le Répertoire Electoral unique (REU - Elire).
- Récupération et diffusion des mises à jour des données cadastrales MAJIC (fichiers issus de la Direction générale des Finances publiques).
- Diffusion des données RGE (base de données orthographiques et la base de données topographiques) en direct ou via les API.
- Support téléphonique sur les données cartographiques à intégrer dans le SIG.
- Réservation et annulation (cantine, centre de loisirs, etc.) avec paiement dématérialisé (SEPA, TIPI, PAYFIP).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Diffusion de documentation technique et suivi des accès aux sites/procédures.
- > Mise à disposition des fichiers et des données (MAJIC, etc.).
- > Procédures (Actes diffusés) liés aux différents protocoles (délais variant de 48h à 15 jours selon les conditions).

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne ingénierie et transmission des contrats de maintenance mentionnant les clauses de cession de droit au profit de l'Agence.
- > Technicien en contact avec les administrations et les plateformes.
- > Plateformes d'échanges.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Création et refonte de site internet

→ DESCRIPTIF

Création et/ou évolution du site internet de la commune, de l'EPCI, pour plus d'informations, d'interactivité et de démarches en ligne.

→ EXEMPLES

Je souhaite créer/modifier le site internet de ma collectivité, je souhaite une aide sur la réalisation du contenu d'une page qui a disparu.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine écrite du Maire, Président de l'EPCI puis d'un entretien préalable avec les élus et la signature d'un cahier des charges, l'agence propose, dans le cadre du programme DésIDé31, à ses adhérents la réalisation ou la refonte de sites internet interactifs au travers de :

- La conception du site internet (arborescence et graphisme) sur la base des besoins exprimés.
- Le déploiement et le paramétrage du site.
- L'assistance à l'utilisation et la maintenance, le conseil technique.
- L'hébergement du site et la gestion de son nom de domaine.
- Le déploiement sur tous les types de support (tablette, smartphone, etc.).
- L'accompagnement à la mise en place et au suivi du site.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Courrier avec AR de la commande de site.
- > Questionnaire sur les besoins visuels et « rubricages ».
- > Cahiers des charges, mode d'emploi CMS.
- > Propositions graphiques/proposition de maquettes de charte graphique.
- > Livraison du site internet publié (durée de réalisation d'un site internet : entre 2 et 6 mois selon le cahier des charges).
- > Animation du club utilisateur (guides, tutoriels, FAQ, etc.).
- > Formation sur le logiciel de gestion des contenus (logiciel CMS Ametys).

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement payant selon la taille de la collectivité.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Technicien spécialiste du logiciel CMS.
- > Retours des documents (cahier des charges, questionnaires, proposition graphique, ressources logo, etc.).
- > Réunions et échanges sur site ou téléphoniques.
- > Prestataires hébergement (Oxyd) et du logiciel CMS de niveau 2 (Ametys).
- > Autorisation d'accès aux ressources informatiques.
- > Disponibilités des agents de la collectivité, des prestataires.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Mise en conformité Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

→ DESCRIPTIF

Conseil et accompagnement de la démarche de conformité des collectivités adhérentes au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (LIL).

Exercice des missions de DPD pour le compte des collectivités.

→ EXEMPLES

J'utilise des données personnelles appartenant à des administrés. Je dois donc mettre en œuvre des mesures organisationnelles et techniques pour protéger ces données :

- Désigner un délégué à la protection des données (DPD) pour ma collectivité.
- Créer et tenir un registre listant les traitements de données (vidéosurveillance, fichier électoral, gestion des affaires scolaires et périscolaires, téléservice de l'administration électronique, gestion des cimetières).
- Respecter les droits des administrés
- Adopter des mesures de sécurité adaptées aux risques d'atteinte à la vie privée (piratage informatique, atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données).

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine écrite du Maire, Président de l'EPCI, l'agence propose à ses adhérents des prestations de mise en conformité :

- Informer et conseiller la collectivité pour la conformité des traitements de données
- Mise à disposition des outils de la conformité notamment le registres des activités de traitement.
- Information, formation des élus, des relais des collectivités au RGPD et aux outils de la conformité.
- Assistance aux utilisateurs du registre
- Mise en place d'un soutien de proximité avec le relais RGPD de la collectivité.
- Interlocuteur privilégié de la CNIL (Contrôle, notification de violations de données) et appui au traitement des demandes d'exercice de droits.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Pilotage de la conformité de traitements de données.
- > Mise en œuvre des outils de la conformité : liste des traitements de données et exemples de fiches registres, actions de formation, procédures, classeurs.
- > Formalités et actions auprès de la CNIL.
- > Études et réponses aux sollicitations en matière juridique et informatique .
- > Mise à disposition du registre des activités de traitement.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI ayant demandé l'adhésion à la prestation.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Adhésion de Haute-Garonne Ingénierie et à la prestation DPD mutualisée.
- > Désignation expresse auprès de la CNIL de Haute-Garonne Ingénierie en tant que DPD et lettre de mission.
- > Désignation d'un relais RGPD au sein de la collectivité.
- > Accompagnement gratuit.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Tenue de conseils par visioconférence

→ DESCRIPTIF

Tenue de conseils municipaux et communautaires par visioconférence avec la solution Microsoft Teams.

→ EXEMPLES

Je souhaite organiser un conseil municipal à distance pour l'ensemble des conseiller.e.s.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine par un agent de la collectivité, indiquant la date du conseil et l'ensemble des conseiller.e-s avec leurs emails, une réunion est créée, qui sera enregistrée, et les informations de connexion sont fournies à la collectivité qui les transmettra aux élu.e.s.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Eléments de connexion à la réunion.
- > Diaporamas pour les participant.e.s et les animateur.rice.s de la réunion.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Fourniture des éléments nécessaires à l'organisation de la réunion : date et heure, liste des participant.e.s avec leurs emails et leur statut dans la réunion (présentateur.rice, participant.e)

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05.34.45.56.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL





Bénéficiaire d'un accompagnement en management, gestion des RH et de la santé au travail

→ DESCRIPTIF

Accompagnement et conseils sur la gestion globale et le management des ressources humaines, du recrutement au départ à la retraite. Mise à disposition de supports méthodologiques, documents et modèles.

→ EXEMPLES

Je souhaite bénéficier d'une assistance juridique statutaire.
Je souhaite être accompagné dans une démarche de recrutement d'agents publics.
Je souhaite agir sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec le référent RH de la collectivité, des échanges permettront de définir les besoins et l'accompagnement associé.

Un agent du CDG est dédié spécifiquement à la demande en fonction de la thématique. Il est soumis à l'obligation de secret professionnel et de confidentialité.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Concours - Carrières et expertise juridique.
- > Protection sociale-Retraite.
- > Comité technique/Conseils de discipline/Promotion interne.
- > Secrétariat des instances médicales - Contrat groupe assurance statutaire.
- > Conventions de participation - Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales.
- > Accompagnement FMPE - Accompagnement aux CHSCT.
- > Conseil en évolution professionnelle/ Mobilités et bilans repères.
- > Alternance/Apprentissage - Missions temporaires.
- > Aide au recrutement - Conseil en organisation des RH et politique de rémunération.
- > Inspection en santé et sécurité au travail Médecine préventive.
- > Prévention des risques professionnels et améliorations des conditions de travail.
- > Maintien dans l'emploi.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent du CDG31 pour les missions optionnelles.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

CONTACTS EXPERTS

Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Haute-Garonne
contact@cdg31.fr - 05.81.91.93.00
collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE

www.cdg31.fr/content/formulaire-de-contact





DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Élaborer une dynamique, une démarche un espace de démocratie participative

→ DESCRIPTIF

Accompagnement méthodologique pour la mise en place d'un processus de démocratie participative, d'espaces de dialogue citoyen.

Accompagnement à la définition d'un projet, d'une stratégie.

→ EXEMPLES

Pour ma commune ou mon intercommunalité :

Je souhaite définir, renouveler ma stratégie de démocratie participative.

Je souhaite créer un conseil de développement, un conseil de jeunes, d'enfants, des anciens, de quartier, de lotissement, et le faire vivre.

Je souhaite associer ponctuellement les habitant.e.s (panel, atelier citoyen) pour construire un projet, une politique publique.

Je souhaite mener une démarche de démocratie participative sur un projet particulier ou une politique spécifique, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, les services et/ou d'une visite sur site en présence d'un chef de projet en charge de la demande. L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion (aide à la définition, fondement, formalisation des objectifs, etc.) et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations, etc.).
- En phase opérationnelle (préconisation sur les méthodes, les techniques d'animation, la mobilisation, la prise en compte des avis citoyen, etc.).

Des échanges permettront de comprendre vos besoins, appréhender les enjeux, vous proposer une démarche répondant à vos attentes

Des modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis conjointement.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet de concertation ou d'espace permanent.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine du Conseil départemental auprès de l'expert démocratie participative.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Un interlocuteur dédié.
- > Accompagnement gratuit.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Mission démocratie participative / égalité femmes-hommes
dialogue.citoyen@cd31.fr - 05 34 33 12 48

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





JEUNESSES





Développer une politique jeunesse sur son territoire en lien avec le plan départemental par et pour les jeunes

→ DESCRIPTIF

Accompagnement à la définition d'une politique jeunesse sur mon territoire.

Comment construire une politique en direction des jeunes aujourd'hui ? Quelle place laisser aux jeunes ? L'exemple de l'Ambition Jeunes et du plan départemental par et pour les jeunes.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître la démarche initiée par le Conseil départemental ainsi que le plan départemental par et pour les jeunes, afin de le décliner sur mon territoire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des échanges permettront d'évaluer les besoins et de proposer une intervention sur site d'un expert du Conseil départemental. L'intervention sera proposée avec le regard de l'administration départementale qui a eu pour missions de décliner le projet politique en un plan départemental par et pour les jeunes haut-garonnaises.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

> Analyse du besoin et présentation du plan jeunesse, de ses actions ; dans une logique d'appropriation par le territoire demandeur.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Accompagnement gratuit.

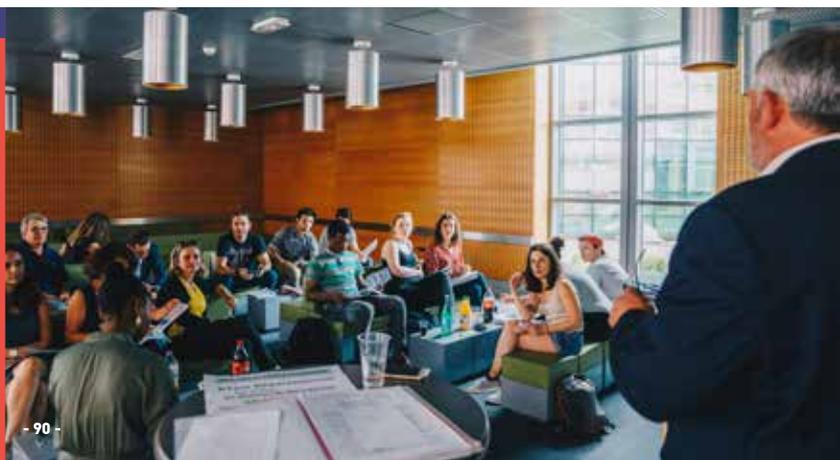
CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Mission Jeunes
ambition.jeunesse@cd31.fr - 05.34.33.40.56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





SOLIDARITÉS





Accompagnement à la réalisation d'une démarche d'analyse des besoins sociaux

→ DESCRIPTIF

Production d'un document de portrait du territoire qui affiche les principales données territoriales et met l'accent sur les caractéristiques sociales des habitants à partir des indicateurs sociaux produits par le Conseil départemental.

Les indicateurs présentés sont déclinés à l'échelle de la commune, de l'EPCI ou du département à titre de comparaison.

→ EXEMPLES

Je souhaite savoir comment évolue la population de mon territoire, quelles tranches d'âge sont les plus concernées, est-ce que ma commune est attractive ou décline démographiquement ?
Je souhaite connaître l'évolution de la précarité sur mon territoire.
Je souhaite évaluer le taux de personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Un document complet et uniformisé du portrait social de territoire est communiqué sur simple demande écrite.
Possibilité de se rapprocher de la Maison des Solidarités du territoire pour échanger avec elle sur le document, les données, comprendre les besoins, partager leur analyse et envisager de construire ensemble des projets ou actions.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Pas d'accompagnement spécifique.
- > Document de présentation du portrait des habitants du territoire sur plusieurs thématiques : démographie, logement, équipements et services, sociale, etc.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, CCAS, CIAS.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION

- > Saisine directe ou via la Plateforme.
- > Prestation gratuite sur simple demande écrite.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Ingénierie et Pilotage des Solidarités
Observatoire-Social-Et-Immobilier@cd31.fr
05 34 33 41 15

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Accompagnement au déploiement du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)

→ DESCRIPTIF

Le PASIP est issu du Plan d'action interministériel en faveur du Travail social et du développement social

Le Conseil départemental, en lien avec les services de l'Etat, est chargé de mettre en œuvre cette politique dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il intervient progressivement par étapes sur des portions du territoire départemental en s'appuyant sur les ressources locales existantes.

→ EXEMPLES

Je souhaite améliorer la qualité de l'accueil dans mes services.
Je ne sais pas toujours vers qui orienter les publics en situation de précarité.

Je souhaite participer à une démarche de partage de connaissances et d'échange de pratiques autour du PASIP.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement peut consister à organiser et coordonner le premier accueil social en étroite collaboration entre les services (Maisons Des Solidarités) et les partenaires (CCAS, MSAP, CAF, Pôle emploi, Missions locales, etc.).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Elaboration d'une charte et d'un référentiel de l'accueil.
- > Coconstruire et coélaborer une charte, un référentiel de l'accueil PASIP, des outils d'interconnaissance.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, CCAS, CIAS.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Faire partie d'un territoire qui engage une démarche PASIP.
- > Prestation gratuite pour les communes, EPCI, CCAS, CIAS..

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Ingénierie et Pilotage des Solidarités
developpementsocial@cd31.fr - 05 34 33 13 75

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION



Organiser des ateliers d'échanges / Visites de réalisations / Partage d'expériences

→ DESCRIPTIF

Croiser approches théoriques et expériences de terrain, partager une culture commune de l'aménagement.

Organisation d'ateliers, de visites réunissant élus et acteurs professionnels pour des échanges in situ autour de projets d'équipements publics, d'aménagement urbain et paysagers.

→ EXEMPLES

J'envisage de construire un groupe scolaire, aménager un espace naturel... et souhaite appréhender les besoins programmatiques, mieux maîtriser les modalités de réalisation, bénéficier du retour d'expériences de réalisations récentes, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Visites réunissant élus et services techniques, présentation in situ de réalisations récentes en présence de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Action pouvant intégrer une démarche de concertation et de participation citoyenne.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

> Fiches descriptives d'opération.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI, collectivités territoriales.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Programme annuel.
- > Organisation à la demande.
- > Accompagnement gratuit.

CONTACTS EXPERTS

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivité@caue31.org - 05.62.73.73.62.
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 





Accéder au catalogue de formations et se former

→ DESCRIPTIF

Acquérir des connaissances pratiques, méthodologiques, réglementaires sur une thématique relative à la gestion locale.

→ EXEMPLES

Je souhaite recevoir une formation utile à l'exercice de mon mandat et rencontrer des élus d'autres collectivités afin de pouvoir échanger sur la thématique de formation et nos projets locaux.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Mise à disposition d'une fiche programme sur le site internet d'Haute-Garonne Ingénierie. www.atd31.fr
- Echanges avec le service Formation et Information des élus d'Haute-Garonne Ingénierie sur les objectifs de la formation et mes attentes.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Catalogue annuel des formations d'élus consultable en version papier ou dématérialisée.
- > Formation d'1/2 journée, 1 journée ou sur un cycle de 2 jours.
- > Animation de la formation par un formateur interne ou externe à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Support de formation.
- > Attestation de formation pour les stagiaires.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI. Formations à destination de tout élu local.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Bulletin d'inscription validé par l'exécutif de la collectivité.
- > Prestation payante seulement pour les élus des collectivités non adhérentes à Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction formation et information des élus
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Organiser une formation « à la carte »

→ DESCRIPTIF

Acquérir des connaissances pratiques, méthodologiques, réglementaires sur une thématique donnée selon des besoins propres hors catalogue de formation.

→ EXEMPLES

Je souhaite organiser une formation dans mon territoire pour mon assemblée délibérante (conseil municipal, conseil communautaire, conseil syndical) ou un groupe d'élus (commission municipale, groupe projet, etc.) selon les besoins propres à ma collectivité, ou au projet à mettre en œuvre.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Réunion de cadrage entre Haute-Garonne Ingénierie et la collectivité pour recueillir les besoins de celle-ci.
- Réunion tripartite entre la collectivité, l'intervenant pressenti et Haute-Garonne Ingénierie pour valider les objectifs de la collectivité, le contenu et les modalités pratiques de la formation : durée, date, lieu, nombre de participants, etc.
- Rédaction d'une proposition pédagogique et financière.
- Action pouvant intégrer la concertation citoyenne.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Programme pédagogique personnalisé.
- > Formation d'1/2 journée, 1 journée ou sur un cycle de 2 jours.
- > Animation de la formation par un formateur interne ou externe à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Support de formation.
- > Attestation de formation pour les stagiaires.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI. Formations à destination de tout élu local.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement payant.
- > Signature d'une convention entre l'exécutif de la collectivité et le Président de Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction formation et information des élus
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 





Se former en urbanisme

→ DESCRIPTIF

Conception et animation de formations liées à l'urbanisme, dans le cadre du programme officiel de l'agence, ou de demandes spécifiques de collectivités du département ou extérieures.

→ EXEMPLES

Dans le cadre de la prise de compétence en matière de PLU par ma communauté de communes, je souhaite une formation à destination des maires et des techniciens des communes membres et de l'EPCI.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Soit dans le cadre du programme de formation de Haute-Garonne Ingénierie, soit sur la base d'une saisine écrite du Maire, ou du Président de l'EPCI puis d'un entretien préalable avec les élus :

- Définition du contenu de l'intervention.
- Réalisation du support de la formation.
- Animation de la journée de formation et suivi des questions qui pourraient en découler.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

> Support de formation.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI (maires de communes, Présidents d'EPCI, élus de toutes les collectivités y compris hors département, techniciens des collectivités dans le cadre des formations interne).

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Calendrier du projet.
- > Interlocuteur.
- > Prestation gratuite pour les formations Haute-Garonne Ingénierie.
- > Prestations payantes pour les formations intra à la demande des collectivités.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service Urbanisme
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Se former à l'utilisation des logiciels métiers

→ DESCRIPTIF

Bénéficiaire de formations individuelles et/ou collectives à l'utilisation des logiciels métiers pour lesquels les éditeurs (Berger-Levrault, Cosoluce, Sistec) ont habilité l'agence d'ingénierie, à la demande des adhérents (clause de cession de droit), suivi et maintien des compétences des agents des collectivités sur leurs logiciels métiers, aide à la mise en œuvre de ces derniers.

Secteurs d'intervention : logiciels et domaines de gestion des relations à l'administré (état civil, élections, cimetières et facturation), logiciels et domaines finances et ressources humaines (paie, budget), équipement et ordinateur.

→ EXEMPLES

Je viens de recruter un nouvel agent ou un remplaçant qui ne connaît pas les logiciels de la commune, il existe une nouvelle version du logiciel, je n'ai jamais pratiqué les procédures de fin d'année...

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), ou à distance ; le service informatique assure :
- Des formations individuelles sur site dans les collectivités concernant les 5 domaines (logiciels paie-comptabilité et facturation, logiciels relation à l'administré, site internet - logiciel CMS - gestion de contenu, système d'information géographique).
- L'organisation et l'animation de formations collectives sur des procédures informatiques : programme de formation pour 20 personnes ou 10 personnes (atelier ciblé) par session en moyenne.
- L'organisation de formations sur mesure à la demande des adhérents.

4 sessions formations collectives/an, 10 sessions de formation sur mesure, 200 formations individuelles/an.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Diaporamas de formation, plan ou programme de formation, feuille d'émergence.
- > Mémos de synthèse de procédures, mode d'emploi.
- > Suivi et pédagogie sur la documentation des éditeurs.
- > Procès-verbal d'intervention pour formation individuelle.
- > Attestations de formation, enquête de satisfaction.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

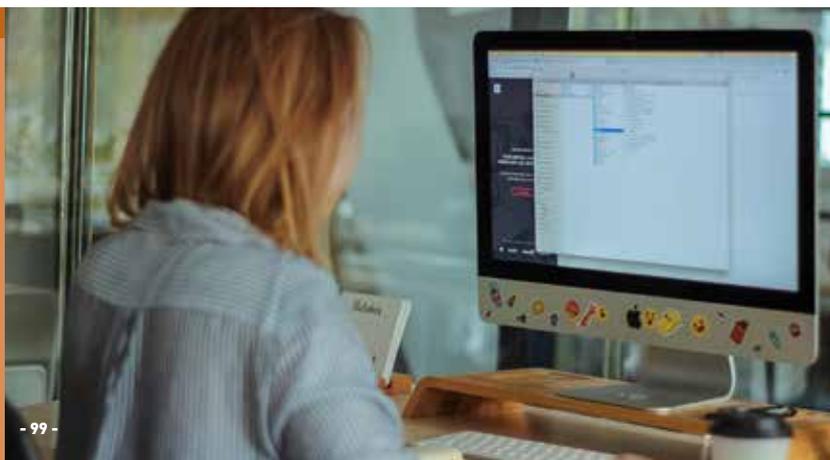
- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie et transmission des contrats de maintenance mentionnant les clauses de cession de droits au profit de l'Agence.
- > Salles de formation équipées en informatique.
- > Disponibilité des agents de la collectivité.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME
D'APPUI AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Accéder à des ressources documentaires et juridiques

→ DESCRIPTIF

Bénéficier de supports d'information pour s'approprier l'actualité juridique des collectivités locales, comprendre les conséquences pour sa collectivité de textes législatifs, réglementaires ou jurisprudentiels. Disposer d'outils méthodologiques et de modèles d'actes pour mettre en œuvre une procédure.

→ EXEMPLES

Je m'intéresse à la problématique des finances locales, je veux connaître les dispositions de la loi de finances, les règles relatives aux dotations. Je recherche un modèle de convention de mise à disposition de locaux pour répondre à l'association de pétanque de ma commune qui me demande la mise à disposition d'une salle. Je mets en place des jardins partagés, je souhaite connaître la procédure à suivre. Je veux mettre en place une veille sur Internet pour suivre l'actualité d'une thématique particulière. J'ai besoin d'un dossier documentaire pour m'informer sur un projet de délibération.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Aide à la définition de l'information recherchée : appui technique et méthodologique par des documentalistes.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Constitution de dossiers documentaires personnalisés.
- > Communication d'articles extraits du mensuel ATD
Actualité, Info-lettre, Conseil en Diagonale ou de revues spécialisées.
- > Accès au fonds documentaire du site www.atd31.fr.
- > Mise à disposition de modèles d'actes.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR (tout élu local).

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction formation et information des élus
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 





Connectez-vous sur la plateforme d'appui aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
1 Boulevard de la Marquette - 31090 Toulouse Cedex 9

